

Coup de théâtre dans l'affaire de la taxe de vente

Québec ne veut plus qu'Ottawa décide!

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Coup de théâtre dans le dossier de la taxe de vente!

Alors qu'il y a une semaine le ministre Jacques Parizeau disait laisser le choix au ministre fédéral Jean Chrétien d'opter à sa guise soit pour un abattement fiscal, soit pour une remise directe aux contribuables, voilà qu'hier il écrivait de nouveau à

son homologue pour affirmer bien solennellement que seul l'abattement fiscal est acceptable au Québec...

Et c'est le premier ministre René Lévesque qui, arrivant avec 48 minutes de retard à une conférence de presse qu'il avait convoquée, a rendu publique cette position de dernier recours du gouvernement québécois.

Position de dernier recours puisque, comme le gouverne-

ment fédéral s'apprête à adopter le projet de loi qui lui permettra de rembourser \$85 aux contribuables du Québec, le gouvernement québécois entend, dès la semaine prochaine, prendre les mesures qui s'imposent (sans jeu de mots) pour aller chercher cette même somme chez les contribuables.

M. Lévesque n'a pas voulu préciser quelles mesures son gouvernement prendrait pour

recupérer les \$186 millions. Il s'est contenté d'indiquer que son gouvernement n'aurait pas besoin, pour ce faire, d'adopter de loi dès la semaine prochaine.

Il suffira d'une déclaration du ministre des Finances faite devant l'Assemblée nationale, donc nécessairement avant l'ajournement du 23 juin. Ce n'est que plus tard que la mesure sera confirmée par un projet de loi.

Se pourrait-il que le gouverne-

ment envoie directement aux contribuables un avis de cotisation leur réclamant les \$85 remboursés par Ottawa? La lettre envoyée hier par M. Parizeau à M. Chrétien le suggère presque, dans une allusion au montant de \$1.5 million que le fédéral devra payer aux seules fins de faire parvenir ce remboursement aux contribuables: «Le rembourse-

— Voir TAXE, page A 6



Jacques PARIZEAU

photo PC

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL,
VENDREDI 16 JUIN 1978,
94e ANNÉE, no 35,
52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Absolu: Cote Nord 30c
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METEO

Ensoleillé, périodes nuageuses
Minimum: 5 Maximum: 25
Demain: Chaud et humide
Détails à la page A 2

L'Assemblée nationale paralysée par une grève



Plusieurs employés de l'Assemblée nationale ont refusé de se laisser intimider, hier matin, par la décision de quelques centaines de fonctionnaires et de professionnels du gouvernement d'interdire à tout le monde l'accès aux lieux. Témoin cette femme qui n'hésite pas à pénétrer dans l'immeuble par la fenêtre d'une salle de bains, après avoir trouvé la porte d'entrée bloquée par les manifestants. Ceux-ci voulaient protester ainsi contre le projet de loi 50 visant à réformer la loi de la Fonction publique. Cette manifestation, la première du genre dans l'histoire moderne du parlementarisme québécois, a été réprimée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale. photo PC

— page A 2

Yanakis a été acquitté

par Léopold LIZOTTE

Accusé d'abus de confiance et de corruption pour avoir accepté \$5,990 de l'urbaniste-conseil Roger Gagnon, le député fédéral de Berthier-Maskinonge, Antonio Yanakis, a été acquitté hier par le juge Rhéal Brunet.

Soulignant que «des montagnes de soupçons ne forment cependant jamais de preuves», le juge Brunet a fait remarquer que les mensonges, les contradictions et les invraisemblances révélées au cours du procès ne lui permettaient pas de déceler qu'en recevant le montant reproché, l'accusé s'était servi de son titre pour exercer des influences de nature à favoriser Gagnon.

«Je n'ai tout simplement pas devant moi de faits suffisants dit-il, pour me permettre d'inférer que l'accusé, en dehors de son mandat ordinaire comme représentant de son comté, a posé, par corruption, des gestes le rendant susceptible d'être condamné aux termes de l'article 108 du Code criminel.»

Interrogé par son procureur, Me Gabriel Lapointe, au cours de l'instruction, le député libéral avait nié avoir obtenu quelque faveur pour Gagnon et avoir exigé quoi que ce soit de ce dernier.

Selon ses dires, les sommes

versées constituaient une contribution à sa caisse électorale ou à quelques activités qui s'étaient déroulées dans le comté, parce que le gouvernement Trudeau était alors minoritaire et qu'il y avait «danger» de nouvelles élections à une date rapprochée.

Tout en acquittant Yanakis, le tribunal n'est cependant pas «tendre» pour lui et il souligne que maintes réponses données par l'accusé ont été souvent vagues, parfois contradictoires et dans certains cas incomplètes, et qu'il a souffert à un certain moment d'une perte de mémoire pour le moins bizarre.

«Je pourrais comparer, de dire le juge, certaines versions juxtaposées au sujet desquelles des explications énigmatiques fournies par le prévenu n'ont convaincu personne de leur véracité.»

De sa secrétaire, Fernande Meunier, il dit qu'alors qu'elle aurait pu aider la poursuite à



photo PC

— Voir YANAKIS, page A 6

La Commission municipale a recommandé la tenue d'une enquête publique

sur Laval et le maire Paiement

par Michel AUZER

La Commission municipale du Québec a recommandé, il y a deux mois, au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, la tenue d'une enquête publique sur l'administration et la conduite personnelle du maire de Laval, M. Lucien Paiement.

Le ministre Tardif et son collègue de la Justice, Marc-André Bédard, ont jusqu'à présent refusé de donner suite à cette recommandation, préférant laisser les enquêteurs de la Sûreté du Québec poursuivre leurs travaux de recherches, entrepris il y a déjà deux ans.

Le chef de cabinet de M. Tardif, M. Michel Lemieux, a déclara



hier à LA PRESSE que la Commission n'avait pas officiellement fait de demande d'enquête, mais il a reconnu qu'il y avait eu certaines discussions et des échanges dont une lettre datée du 12 avril dernier, entre le président de la commission, le juge Richard Beaulieu, et le ministre.

M. Lemieux a ajouté que la décision de ne pas ordonner d'enquête à ce stade des recherches était motivée par le fait que des audiences publiques sur une partie du dossier risquaient d'en compromettre l'ensemble. Il a ajouté que M. Tardif suivait l'évolution de l'enquête et qu'il avisait en temps et lieu.

— Voir ENQUÊTE, page A 6

le monde

Éclaboussé, Leone démissionne

Le sixième président de la République italienne, M. Giovanni Leone, a annoncé sa démission, ouvrant, ainsi, six mois avant son terme normal, la première crise présidentielle qu'ait jamais connue l'Italie en 32 ans de République. La démission de M. Leone a été provoquée par des accusations de fraude fiscale et de spéculation immobilière portées par l'hebdomadaire de gauche L'Espresso.



photo UPI

La coalition belge éclate

À la suite de l'échec des discussions sur l'adoption d'un plan anticrise, M. Leo Tindemans a présenté sa démission au roi Beaudouin. Aux problèmes économiques se sont ajoutés, au sein du cabinet, les questions linguistiques et les désaccords sur la récente crise du Shaba. Le roi Baudouin a réservé sa réponse.

L'émeute n'arrête pas Carter

Les incidents antiaméricains n'ont pas fait reporter le voyage du président Carter qui arrive aujourd'hui à Panama.

La tension monte à Soweto

À la veille de l'anniversaire du déclenchement des émeutes antiapartheid de 1976 qui firent 700 morts, Soweto a pris l'allure d'un véritable camp retranché. On craint des incidents violents.

— pages A 10 et A 11

Au repêchage des juniors

Un Geoffrion fait boomerang!

Les paris hors-pistes

À Blue Bonnets, l'alarme a sonné

— page B 1

Décision du Conseil des Arts: \$82,000 au TNM, mais rien pour «Les Fées ont soif»

— page B 6

édito

Ottawa veut-il agir unilatéralement?

par Vincent PRINCE

— page A 4

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: B 6 à B 11
— Horaires: B 10
Bandes dessinées: A 8
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: C 1 à C 5
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: C 9
Horoscope: A 8
Jardins et maisons: D 8
Le monde: A 10, A 11
Mon œil sur Montréal: B 10
Mot mystère: A 8
Mots croisés: A 8
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: C 6 à C 13,
D 4 à D 10
Radio et télévision: B 10
ROMAN
— Mort d'un général: C 7
Sports: B 1 à B 4
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3

Manifestation des fonctionnaires

L'Assemblée nationale paralysée

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les travaux de l'Assemblée nationale, pour la première fois dans l'histoire moderne du parlementarisme québécois, ont été paralysés, hier matin, par une manifestation.

Cet événement a donné lieu à un débat d'urgence à l'Assemblée nationale, quand cette dernière a pu reprendre ses travaux après l'heure du dîner, débat au cours duquel le premier ministre Lévesque s'est engagé à ce qu'une telle situation ne se répète pas.

Même si le premier ministre Lévesque ne l'a pas dit clairement, il faut s'attendre à ce que, pour la première fois depuis que le Parti québécois a pris le pouvoir, le gouvernement fasse appel, au besoin, aux policiers de la Sûreté du Québec pour avoir accès à l'Assemblée nationale aujourd'hui.

De leur côté, les dirigeants syndicaux du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (40.000 membres) et du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (7.000 membres) faisaient savoir, hier soir, qu'ils comptaient recommander à leurs membres de poursuivre aujourd'hui le mouvement de dé-

brayage un peu partout à travers le Québec.

De plus, une importante manifestation des membres de ces deux syndicats est prévue, au cours de la journée, devant l'Assemblée nationale.

Surprise

Quelques centaines de fonctionnaires et de professionnels du gouvernement ont pris tout le monde par surprise en décidant, très tôt hier matin, d'interdire à tout le monde, y compris députés et ministres, l'accès à l'Assemblée nationale.

Les manifestants voulaient ainsi protester contre le projet de loi 50 reformant la loi de la fonction publique, projet de loi avec lequel leurs dirigeants syndicaux sont profondément en désaccord notamment parce qu'il retire la question de la classification du champ des négociations.

Normalement, l'Assemblée nationale aurait dû siéger à 10 heures hier matin, mais dès 7 heures et au moins jusqu'à 10 heures et trente, plusieurs dizaines de députés et plusieurs centaines d'employés travaillant à l'Assemblée nationale n'ont pu pénétrer à l'intérieur du Parlement.

Autour de dix heures trente, le premier ministre Lévesque ainsi

que le leader du gouvernement, M. Claude Charron, ont finalement pu passer les lignes de piquetage des manifestants, tout en étant copieusement hués par ces derniers, sous la protection de quelques agents de la Sûreté du Québec dépêchés d'urgence sur les lieux.

Vers dix heures quarante-cinq, le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, (qui avait un peu prévu le coup et qui avait décidé en conséquence de passer la nuit à ses locaux du Parlement) tenta d'ouvrir la séance prévue pour dix heures, mais il dut y renoncer faute de quorum. A ce moment-là, une douzaine de députés tout au plus avaient réussi à franchir les lignes de piquetage des fonctionnaires.

La situation est finalement revenue à la normale sur l'heure du dîner lorsque les manifestants ont décidé de quitter les lieux pour aller tenir des assemblées générales sur les moyens de pression à prendre aujourd'hui.

Débat d'urgence

Cet événement sans précédent a provoqué, on s'en doute bien, de nombreux remous, toute la journée, à l'Assemblée nationale.

Des l'ouverture des travaux de cette dernière, à 14 heures, les libéraux ont réclamé (et obtenu) qu'un débat d'urgence se tienne, séance tenante, sur cette «attaque aux libertés démocratiques».

Principale cible des libéraux dans cette affaire, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a reconnu qu'il y avait eu une mauvaise évaluation de la situation aussi bien de sa part que des officiers de son ministère.

«Je n'avais jamais cru, a-t-il dit, que des employés et des professionnels de l'État iraient jusqu'à fouler à leurs pieds les privilèges de l'Assemblée nationale.»

M. Bédard a dit avoir été averti de ce qui allait se passer dès mercredi soir, mais n'avait pas prévu, jusqu'à la dernière minute, que les manifestants poseraient un geste aussi grave que de porter atteinte aux privilèges impartis aux députés par la loi de la Législature.

Plus tard, un membre du gouvernement devait révéler que les avocats du ministère de la Justice avaient déjà entrepris d'étudier quelles plaintes pourraient être portées contre les dirigeants des deux syndicats en cause.



Des membres du Syndicat des fonctionnaires et du Syndicat des professionnels ont bloqué le parlement en signe de protestation contre le projet de loi 50.

Seuls des apprentis sorciers de l'anarchie peuvent poser des gestes aussi insensés

—Lévesque

QUÉBEC — C'est à l'unanimité, hier, que les membres de l'Assemblée nationale ont réproché la décision de «certains dirigeants» du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et du Syn-

dicat des professionnels du gouvernement du Québec d'empêcher l'Assemblée nationale d'accomplir ses travaux.

De tous les côtés de la Chambre, l'indignation était à son comble

vis-à-vis cet événement sans précédent qui n'avait même pas été tenté aux heures les plus sombres des dernières négociations dans le secteur public, en 1972 et en 1975.

Le premier ministre Lévesque a qualifié le geste des syndiqués «d'abus flagrant du droit de manifester, abus d'autant plus grave que la cible était le Parlement».

«Il n'y a que des apprentis sorciers de l'anarchie, a-t-il ajouté, qui peuvent poser des gestes aussi insensés.»

M. Lévesque a précisé qu'il ne voulait pas viser tous les fonctionnaires et professionnels à l'emploi du gouvernement, mais plutôt les irresponsables qui ont été à l'origine d'une telle décision.

«Nous vivons dans une société de lois et non pas dans une société de caprice ou d'arbitraire», a-t-il lancé avant d'ajouter que le gouvernement n'acceptera aucun compromis quant au respect des libertés fondamentales.

Tout au long du débat, les principaux intervenants de l'opposition ont reproché au premier ministre Lévesque et au ministre Bédard de ne pas être intervenus suffisamment rapidement pour corriger la situation.

M. Gérard D. Lévesque, en particulier, s'est demandé comment il se faisait que le gouvernement puisse «s'effondrer» aussi rapidement quand des situations graves se produisent et il a accusé le gouvernement péquiste d'être à l'origine d'une série d'ambiguïtés quant à son «préjugé favorable aux travailleurs».

De leur côté, plusieurs ministériels ont indiqué que l'intention du gouvernement avait été de ne pas dramatiser la situation tant que la preuve n'aurait pas été faite de l'irresponsabilité des leaders syndicaux en cause.

M. Lévesque a poursuivi en affirmant que «l'équilibre dans la société québécoise est quelque chose de très solide».

«Je suis certain, a-t-il conclu, que la population québécoise s'opposera à toutes les entreprises marginales qui pourraient viser à déstabiliser nos institutions démocratiques.»

Motion de blâme

L'unanimité des parlementaires s'est toutefois arrêtée à la question de fond, puisque pour le reste, les libéraux, en particulier, et l'ensemble de l'opposition ont tenté sans succès de faire adopter une motion de blâme à l'endroit du gouvernement.

Cette motion, présentée par le chef parlementaire des libéraux, M. Gérard D. Lévesque, se lisait comme suit: «Que cette assemblée blâme le gouvernement qui a gravement manqué à ses responsabilités en ne prenant pas les mesures nécessaires pour permettre, ce matin (hier matin), à l'Assemblée nationale de siéger et d'accomplir son devoir.»

La motion de M. Lévesque visait en particulier le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui a d'ailleurs reconnu qu'il avait mis un retard de 20 à 30 minutes pour évaluer la situation à sa juste dimension.

Par un vote de 49 à 28, la motion libérale a finalement été battue en fin de soirée après tout un imbroglio de procédures parlementaires au cours duquel le gouvernement aurait été prêt, dans une certaine mesure, à accepter une partie du blâme à condition que ce soit fait de façon mitigée.

La hache de la CLI remplacée par le pouvoir moral du CEC

par Mario FONTAINE

de notre bureau d'Ottawa

Prendant le relais de la Commission de lutte à l'inflation, un nouvel organisme para-gouvernemental a officiellement été mis sur pied hier, sous le nom de Centre d'étude de l'inflation et de la productivité.

Contrairement à la CLI, le centre ne dispose toutefois d'aucun pouvoir coercitif, de sorte qu'il ne pourra s'opposer à des hausses de prix ou de salaires qui lui semblent excessives. Il n'a d'ailleurs aucunement l'intention de harceler compagnies, syndicats et gouvernements, dont il espère au contraire la coopération.

Doté d'un budget annuel de \$3 millions, le centre dépend directement du Conseil économique du Canada, à qui il empruntera quelques-uns de ses 75 employés. Son espérance de vie est de deux ans, encore que la présidente du Conseil économique, Mme Sylvia Ostry, n'écarter pas une prolongation de son mandat.

Les trois principales fonctions du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité sont de rassembler les données disponibles sur la conjoncture économique générale, de les analyser en vue d'identifier les facteurs qui peuvent être source de déséquilibre, ou constituer un obstacle à la croissance, et enfin, de tenir le public en alerte.

C'est pour donner suite à un vœu unanimement exprimé par les premiers ministres à leur

conférence fédérale-provinciale de février dernier que le gouvernement Trudeau a décidé de créer ce centre, dont la mission «consistera d'abord à développer, chez les responsables tant des secteurs public et privé et parmi tous les Canadiens, une meilleure compréhension des questions qui se posent à eux à propos de l'inflation, de la productivité et de la performance économique en général.»

Travaillant surtout dans le court et le moyen terme, le centre publiera un rapport trimestriel, qui rendra compte de ses activités, de l'évolution générale de l'économie et des hausses de prix et de coûts. De plus, des études particulières seront menées sur des sujets d'intérêt immédiat en temps et lieu.

S'il advient que le centre mette le doigt sur des situations inacceptables, il en réfèrera au Conseil économique du Canada, lequel en avisera le gouvernement le cas échéant devant préciser hier Mme Ostry.

De fait, les pouvoirs du centre sont uniquement moraux. Comme le souligne son directeur, M. Robert Douglas, il n'a même pas la possibilité d'exiger des informations autres que celles déjà connues du grand public. Au mieux, il avertira les consommateurs de certains abus, tout en analysant les performances et perspectives de l'économie canadienne sur les plans de l'inflation, de la productivité et de la croissance.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN
Minimum: 5	Maximum: 25	
Ensoleillé avec périodes nuageuses		Périodes nuageuses, chaud et humide

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	24	Ensoleillé dev. nuageux	Averses
Outaouais	—	25	Ensol. avec périodes nuag.	Pér. nuag., ch. et hum.
Laurentides	—	24	Ensol. avec pér. nuag.	Pér. nuag., risque d'av.
Cantons de l'Est	—	23	Ensol. avec pér. nuag.	Pér. nuag., ch. et hum.
Mauricie	—	24	Ensol. avec pér. nuag.	Pér. nuag., risques d'av.
Québec	—	23	Ensol. avec pér. nuag.	Pér. nuag. et chaud
Lac-Saint-Jean	—	23	Ensol. avec pér. nuag.	Pér. nuag., ch. et hum.
Rimouski	—	18	Dégag. graduel et ensol.	Beau et chaud
Gaspésie	—	18	Dégag. graduel, ensol.	Beau et chaud
Bas-Caraïbe	—	18	Dégag. graduel, ensol.	Beau et chaud
Sept-Îles	—	18	Dégag. graduel, ensol.	Beau et chaud

au Canada

Régions	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	—	Victoria	11	18
Alberta	—	Edmonton	8	21
Saskatchewan	—	Regina	13	22
Manitoba	—	Winnipeg	14	24
Ontario	—	Toronto	10	—
Nouveau-Brunswick	—	Fredericton	8	15
Nouvelle-Écosse	—	Halifax	8	18
Ile-du-Prince-Édouard	—	Charlottetown	8	13
Terre-Neuve	—	Saint-Jean	13	16

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	13	23	Chicago	17	24	Nlle-Orléans	18	33
Washington	13	26	San Francisco	9	21	Miami	27	30
Boston	11	24						

vers les capitales

Amsterdam	—	17	Londres	—	11	Stockholm	—	17
Athènes	—	30	Le Caire	—	37	Sydney	—	11
Berlin	—	17	Lisbonne	—	20	Tokyo	—	25
Bruxelles	—	19	Madrid	—	22	Tunis	—	28
Casablanca	—	21	Moscou	—	12	Vienne	—	21
Genève	—	20	Paris	—	14	Varsovie	—	15
Hong Kong	—	30	Rome	—	23			

vers les plages

Acapulco	26	32	Bermudes	22	26	Nassau	24	31
Mexico	16	26	Barbade	25	30	Rio de Janeiro	24	32

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.TÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Son directeur est Pierre Gagné. Les abonnements sont payés d'avance. Les tarifs sont en dollars canadiens. Les abonnements sont payés d'avance. Les tarifs sont en dollars canadiens.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
LIVRAISON À DOMICILE: lundi ou samedi	\$1.75	REDACTION	285-7272
lundi ou vendredi	\$1.25	REDACTION	285-7070
samedi seulement	0.75	EDITORIAL	285-7030
		PROMOTION	285-7100
		RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES		GRANDES ANNONCES	
Commandes	285-7111	Détailants	285-7202
de lundi au vendredi: 9h à 17h		National, Tele-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Pour changer ou annuler	285-7205	Carrières et professions, nominations	285-7320
de lundi au vendredi: 9h à 16h30			

COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	285-6882
Petites annonces	285-6901

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi: 9h à 16h) 285-6911

Autour du salon bleu

Quand Ciaccia ne fait pas de démagogie...

Le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, se défend bien, comme tous les politiciens, de faire de la démagogie et de la politiciannerie. Il n'empêche qu'hier, lors du débat d'urgence provoqué par la manifestation des fonctionnaires devant l'Assemblée nationale, il a trouvé le moyen de relier cet événement à:

- la révolution française de 1789;
- l'incendie du Reichstag, en Allemagne, en février 1933;
- un incident survenu le 15 juin 1924, en Italie, incident au cours duquel les membres de l'Opposition, après être sortis de la Chambre, n'avaient pas été réadmis par la suite;
- la chute du gouvernement de Kerenski, en Russie, en 1917;
- l'assassinat d'Aldo Moro, il y a quelques semaines, en Italie.

— Heureusement que M. Ciaccia ne fait pas de démagogie...

Trudeau. Or, dans la stratégie de ce dernier, celles-ci devaient être officiellement dévoilées, le lundi suivant (lundi dernier), à midi pile, avec tout le battage publicitaire qui convient à un tel événement. Toujours est-il que lundi dernier, le premier ministre Lévesque et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, se trouvant à Whitefield, au New Hampshire, pour une conférence canado-américaine, un message spécial est venu remettre à chacun des deux hommes, à midi pile, une enveloppe sur laquelle était inscrit en lettres de un pouce de haut: CONFIDENTIEL, GOUVERNEMENT DU CANADA. Comme si de rien n'était, M. Morin a mis l'enveloppe de côté et ne l'a ouverte qu'une vingtaine de minutes plus tard en lançant: «Tout le monde sait ce qu'il y a là-dedans.» En effet, c'étaient les propositions constitutionnelles de M. Trudeau.

aussi bien du premier ministre Lévesque que du premier ministre Trudeau. Les journalistes anglophones, quant à eux, font une distinction: ainsi, on parle de «premier ministre Trudeau» et de «premier Lévesque». Or, il se trouve que les organisateurs de la sixième conférence annuelle de premiers ministres (des provinces) de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, il y a quelques jours, à Whitefield, au New Hampshire, ont fait une erreur de taille en inscrivant dans leur programme officiel qu'il y avait quatre «premiers» invités à la conférence (M. Hatfield, du Nouveau-Brunswick, M. Regan, de la Nouvelle-Écosse, M. Moores, de Terre-Neuve, et M. Campbell, de l'Ile-du-Prince-Édouard) et un «premier ministre», M. René Lévesque. Interrogé par un journaliste, un porte-parole du gouverneur du New Hampshire a soutenu que M. Claude Morin n'avait rien eu à voir dans la rédaction du programme officiel de la rencontre.

ment monarchiste, et même si le gouvernement péquiste vise l'objectif politique que l'on sait, il n'empêche que le représentant de la reine au Québec, le lieutenant-gouverneur Jean-Pierre Côté, demeure un homme fort bien «entretenu». C'est ce qui ressort des propos de M. Lévesque qui, lors de l'étude des crédits du Conseil exécutif, a révélé que le Québec se montre beaucoup plus généreux à l'égard de son lieutenant-gouverneur que, par exemple, l'Ontario.

Au fait, le budget dont dispose celui-ci (mis à part le salaire qu'Ottawa lui verse) a passé, depuis la dernière année, d'environ \$365,000 à un peu plus de \$383,000. M. Lévesque a, par ailleurs, ajouté à la blague qu'il tutoyait le nouveau lieutenant-gouverneur (M. Côté), en sa qualité d'ancien résident de la rive sud de Montréal (là où est situé le comté du premier ministre), alors qu'il vouvoyait son prédécesseur, M. Hugues Lapointe, celui-ci «ayant un peu qualité de doyen». Pour le reste, a conclu M. Lévesque, il n'y a rien de changé dans les relations du gouvernement entre le nouveau et l'ancien lieutenant-gouverneur.

La constitution en attente

Tout le monde se souvient que LA PRESSE publiait en exclusivité, vendredi dernier, le sommaire des propositions constitutionnelles du premier ministre

«Prime minister Lévesque»

Les journalistes francophones ne font pas de distinction entre la désignation d'un premier ministre, qu'il soit provincial ou fédéral: ainsi, on parle tout

Un homme bien entretenu

Même si le premier ministre Lévesque n'est pas particulière-

Pierre-Paul GAGNÉ

«Prestations à la maternité» prévues au budget Parizeau 78-79

Québec ne sait trop que faire de ses \$5.8 millions

par Nicole BEAUCHAMP

Le Conseil des ministres décidera sous peu comment et quand le gouvernement québécois distribuera en «prestations à la maternité» des crédits de \$5.8 millions. Les discussions sur les modalités d'application retardent cette mesure nataliste.

La somme de \$5.8 millions apparaît dans les crédits budgétaires pour l'exercice financier 78-79 au chapitre du «soutien du revenu familial», dans lequel s'insèrent les allocations familiales. L'argent git donc là en attendant un «nihil obstat» politique. Le ministre d'État au développement social, Pierre Marois, a déjà en main toutes les données sur la question et a même formulé une recommandation que son cabinet entoure du plus grand secret.

À la fois les ministères des Affaires sociales et du Travail ont en effet fourni des études au comité permanent du Développement social qui les a supputées et a lui-même examiné diverses hypothèses.

Pour sa part, le ministère des Affaires sociales a proposé que les «prestations à la maternité» comportent deux volets: le complément du délai de carence, soit les deux semaines où les femmes prenant un congé de maternité ne touchent pas de salaires avant de recevoir les prestations d'assurance-chômage, et le versement forfaitaire ou sorte de prime à la naissance pour les femmes sans travail demeurant au foyer.

Quant à eux, les travaux du ministère du Travail s'inscrivent

dans le prolongement des récentes modifications à la Loi du salaire minimum. Ces changements, rappelle-t-on, confèrent des pouvoirs accrus à la Commission du salaire minimum, notamment celui d'édicter une ordonnance pour le congé de maternité. Cet organisme gouvernemental doit rédiger cette ordonnance au cours de l'été.

Comment les présenter

D'après M. André Sormany, porte-parole au ministère du Travail, on se soucie de «trouver un moyen» de combler le délai de carence.

«On a demandé à la Commission du salaire minimum d'analyser à combien s'élèveraient les coûts d'une telle politique», a-t-il affirmé. Selon lui, le chiffre avan-

cé graviterait autour du \$5.8 millions prévus dans le budget Parizeau.

Mais comment va-t-on livrer et enranger le «cadeau» de naissance? Par le truchement d'un programme établi comme les allocations familiales, ou quoi? Posera-t-on des conditions d'admissibilité? A quels objectifs cela se raccrochera-t-il?

Au cabinet du ministre Marois, on tient un langage abscons. «Selon les modalités d'application, on mettra l'accent sur un ou des objectifs», répond le sous-ministre Thomas Boudreau. «Les objectifs vont déterminer la politique. On a scruté tous les aspects tels la pauvreté, les conditions féminines, le phénomène de dénatalité, le vieillissement de la popu-

lation québécoise», se contente de dire l'attachée de presse, Lizette Lapointe.

Selon une source proche du gouvernement, à Québec, le ministre Marois aurait hésité pendant plusieurs jours avant d'arrêter une recommandation, pressé de le faire par les ministres Lise Payette et Denis Lazure. Le titulaire du Développement social ambitionnerait d'élaborer une politique globale, charpentée en fonction de trois éléments: amélioration des conditions féminines, politique de natalité et, accessoirement, soutien du revenu familial.

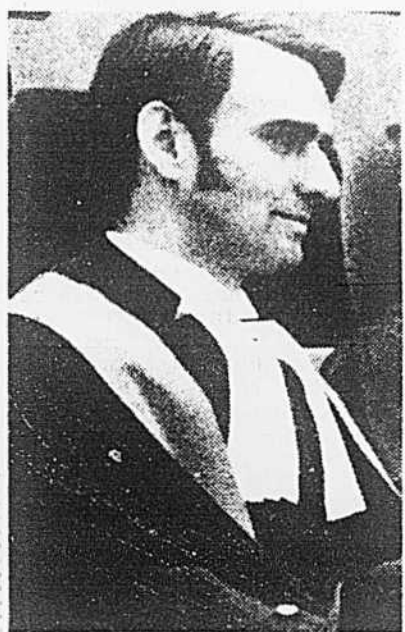
La même source nous a indiqué que les crédits débloqués en allocations à la maternité s'appliqueraient d'abord aux employées de la fonction publique et parapubli-

que afin d'en jauger les effets et d'inciter l'entreprise privée à emboîter le pas. Au cabinet du ministre Marois, on a vigoureusement démenti cette assertion.

Quoiqu'il en soit, toutes ces discussions et décisions en catimini se déroulent dans un contexte très chaud. Une «résolution-fleuve» a rebondi sur le parquet du dernier congrès du Parti québécois, en mai dernier, réclamant du gouvernement des «mesures fermes et cohérentes» sur lesquelles associer une «véritable politique familiale». Le phénomène de la dénatalité accentue l'inquiétude des dirigeants politiques au sujet de l'impact socio-économique du vieillissement de la population québécoise.

La condamnation de Me Fournier, un précédent au Canada

Des avocats, des fonctionnaires, et même des politiciens ont été déclarés coupables de délits graves et envoyés en prison, mais c'est la première fois qu'un «officiel de la justice» sera condamné de cette façon, si Me Bernard Fournier, ex-procureur de la Couronne est envoyé aux cellules, mardi prochain, par le juge James K. Hugessen.



James K. Hugessen

C'est en soulignant ce manque de «précédent» dans un tel cas que le représentant spécial du ministre québécois de la Justice, Me François Beaudoin, a réclamé une peine exemplaire contre Me Fournier qui avait amené un journaliste à endosser un emprunt qu'il voulait faire, pour empêcher qu'une accusation soit portée contre lui, et qui avait demandé un autre «prêt» à un confrère avocat en facilitant la libération sous cautionnement de son client.

Rejetant l'idée que l'accusé pourrait bénéficier d'une libération inconditionnelle, comme l'avait suggéré son avocat, Me Philippe Gélinas, Me Beaudoin s'est dit d'avis que le code interdisait pareille clémence dans un tel cas

parce que ce serait contraire à l'ordre public.

Me Gélinas avait pour sa part invoqué diverses circonstances atténuantes en faveur de son client, et notamment le fait qu'il avait besoin d'argent pour supporter sa vieille mère, avec qui, selon ses dires, il demeurait.

Congédié de son poste de substitut du procureur-général, appelé à être rayé à vie du Barreau dans un avenir rapproché, dit-il, le prévenu va être condamné pour beaucoup plus que cinq, dix ou quatorze ans, les peines maximales prévues pour les délits de corruption et d'entrave à la justice dont il a été trouvé coupable.

«Il va être condamné... pour le reste de son existence», lança-t-il.

Et d'expliquer qu'à cinquante-deux ans, cet homme ne pourra pas facilement trouver un emploi, alors que, jusqu'à maintenant, il n'a fait qu'exercer une profession, et que sa réputation a été ruinée à la suite du procès qu'il vient de subir.

Me Gélinas s'est par ailleurs élevé contre le fait que les deux témoins qui ont conduit à la condamnation de Me Fournier n'ont pas été inquiétés, pour leur part, et qu'ils ne le seront peut-être jamais, après avoir réussi à jeter par terre l'accusé.

A cela, Me Beaudoin devait rétorquer qu'il n'était pas dit qu'il n'y aurait pas de plaintes contre Me Barry Coleman et contre M. Normand Maltais.

«Mais pour le moment, dit-il, ce que la cour a décidé, et uniquement, c'est du sort du prévenu qui ne peut par ailleurs pas être considéré comme en étant à son premier délit, puisqu'il y a eu un intervalle de quelques années entre le premier crime qu'on lui a reproché et le second.

Invité à s'adresser lui-même à la cour, Me Fournier, (qui est toujours en liberté jusqu'à mardi) n'a dit qu'une phrase: «Je suis innocent des fautes qu'on m'a reprochées.»

Les écoles Dujarié et Boucher de la Bruère

La CECM maintient ses avis de fermeture

par Mariane FAVREAU

Dans 10 ans, c'est toute l'île de Montréal qui sera considérée un quartier si on en juge par la définition de quartier que donne la CECM. C'est un des parents de l'école Dujarié qui exprimait ainsi sa colère à la suite de la décision de la CECM de ne pas surseoir à la fermeture de cette école, décrétée en février dernier.

Ils étaient d'ailleurs une centaine de parents tant de l'école Dujarié que de l'école Boucher de la Bruère à assister à la réunion des commissaires hier, après avoir assiégré les bureaux de la CECM depuis le matin.

En fait, il n'y eut aucune question, aucune discussion de la part des commissaires sur les fermetures d'écoles. Simplement, le président Luc Larivée a donné lecture d'une lettre au ministre de l'Éducation. Toutefois, la question reviendra à l'ordre du jour la semaine prochaine, sur un avis de proposition du commissaire Eric Renaud.

On se souviendra que le dossier de ces deux écoles avait pris une tournure politique après que les parents se furent acquis des appuis publics d'hommes politiques tels les ministres Morin et Laurin, M. Gérard Niding, et aussi du

Parti québécois des régions Montréal-centre et Ville-Marie.

Dans sa lettre toutefois, M. Larivée se garde bien de placer la question sur le terrain politique. Il s'en tient à l'aspect administratif.

Il rappelle que, malgré la fermeture de 23 écoles primaires, la CECM aura en septembre 46,000 places non utilisées dans les écoles primaires restantes. De plus, la CECM maintiendra 49 écoles malgré une clientèle inférieure à 225 élèves, deux comptant respectivement 98 et 103 élèves.

Qu'est-ce qu'un quartier?

Or, le président souligne que c'est la définition de quartier qui pose un problème quand on parle de garder ouverte la dernière école primaire d'un quartier.

La CECM envisage le maintien de 19 quartiers dans son territoire et M. Larivée assure qu'ils seront conformes à la définition de quartier que donne le ministre: «... un quartier comprendra deux ou trois paroisses sans pour autant réduire l'identité propre de cette petite communauté... La superficie moyenne de la majorité des quartiers ainsi identifiés varie entre un et douze milles carrés.»

C'est donc en s'appuyant sur ces définitions du ministre que M. Larivée en déduit que la CECM est justifiée de fermer les deux écoles controversées puisqu'elles s'inscrivent dans un «quartier» plus vaste, bien pourvu en écoles.

Il ne mentionne aucunement, cependant, les obstacles géographiques ou physiques qui peuvent constituer des enclaves et isoler un «petit quartier» dans un «grand quartier», comme c'est le cas pour l'école Boucher de la Bruère, notamment.

Les parents n'ont pas goûté très fort ces explications et manifestaient ouvertement leur mécontentement, sans toutefois perturber vraiment l'assemblée.

Dans les couloirs, les porte-parole des parents se sont montrés décidés à poursuivre la bataille. Et ce, même si la CECM a déjà loué l'école Boucher à d'autres intérêts pour l'an prochain.

Que la CECM décide de considérer ses sous-régions administratives comme des «quartiers» leur paraît une «justification a posteriori» de leurs décisions.

Et les parents de l'école Boucher de la Bruère s'élèvent contre une affirmation du Dr Larivée à LA PRESSE, la semaine

dernière, à l'effet que 85 pour cent des parents sont en faveur de la fermeture de l'école.

Sur les 301 personnes qui ont signé la pétition pour le maintien de l'école, assure le président du comité de survie, on compte les parents de 90 enfants de l'école.

Pour et contre

Dans un communiqué, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal appuie la lutte des parents de ces deux écoles et demande à la CECM de réviser ses positions qui semblent favoriser la concentration des enfants dans des écoles de 500 élèves ou plus.

Mais de son côté, l'Alliance des professeurs de Montréal estime qu'il ne faut pas garder ouvertes des écoles insalubres, trop vétustes ou dépourvues des services nécessaires. Tel serait le cas de l'école Boucher de la Bruère où l'on parle de «souris en liberté et de fuite dans le toit».

Si cette école devait être maintenue, l'Alliance exige que des travaux de rénovation y soient entrepris et qu'on n'y crée pas de classes combinées. (A cause du petit nombre d'élèves par niveau, il faudrait regrouper, par exemple, les quatrième et cinquième années en une seule classe.)



Le Star paralysé pour une troisième journée

Les employés de la production du Montreal Star ont débrayé hier, à la suite de la rupture des négociations, empêchant la publication du plus grand quotidien anglophone de la métropole pour la seconde journée consécutive.

En soirée, l'édition d'aujourd'hui paraissait également compromise.

Des lignes de piquetage ont été dressées aux abords de l'immeuble du journal.

Mercredi, c'est une réunion syndicale extraordinaire qui avait empêché la publication du quotidien; hier, c'était la grève de ses quelque 90 pressiers, membres de l'International Printing and Graphic Communications Union (local 41).

Les pressiers ont érigé leurs piquets de grève dès 5h30 du matin, leurs négociateurs n'ayant pu s'entendre avec ceux de la partie patronale au cours d'une ultime séance de négociation durant la nuit. Lors de l'as-

semblée syndicale de mercredi, les pressiers et leurs quelque 200 collègues typographes, membres de l'International Typographical Union, avaient décidé par une très forte majorité d'accorder un mandat de grève à leurs représentants. Les deux groupes sont sans convention collective depuis le 15 juin 1977 et négocient depuis 14 mois.

Hier, seuls les pressiers sont entrés en grève mais les typographes ont respecté leurs lignes de piquetage.

Quant aux quelque 500 membres de la «Newspaper Guild», ils sont rentrés au travail avec le consentement des pressiers. La «Guild» représente notamment les journalistes, employés de bureaux, distributeurs et employés du service de la publicité. Leur convention collective venait à échéance hier et leurs négociations n'en sont qu'à l'étape préliminaire.

Ottawa investit \$20 millions dans la construction d'un centre de recherche sur la Rive sud

par Michel GIRARD et Pierre GINGRAS

Le gouvernement fédéral investira quelque \$20 millions dans le nouveau comté fédéral de Verchères, sur la Rive sud de Montréal, pour implanter un Centre national de recherche scientifique sur la conservation des matériaux de services.

Cette première canadienne dans le domaine de la recherche appliquée sera annoncée aujourd'hui à Montréal, au cours d'une conférence de presse que donneront conjointement le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, M. Judd Buchanan, et le député de Verchères aux Communes, M. Bernard Loiselle.

Selon des sources dignes de foi, ce gigantesque laboratoire scientifique de 150,000 pieds carrés sera érigé à proximité du complexe de l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) de l'Hydro-Québec situé à Varennes.

Notons que l'IREQ a même fait une offre de service au Conseil national de la recherche, l'organisme fédéral responsable de cet important projet, pour lui vendre une partie de ses terrains.

Ayant collaboré étroitement avec le Conseil national de la recherche à la mise sur pied de ce centre en désignant quelques chercheurs sur le comité d'étude de l'organisme fédéral, il va sans dire que l'IREQ, est particulièrement enchanté de voir ce nouveau centre s'implanter dans son territoire.

La tragédie du lac Témiscamingue

Le coroner Déry ouvre son enquête le 28 juin

QUEBEC (PC) — Le coroner chargé de l'enquête sur les 13 noyades survenues dimanche sur le lac Témiscamingue, Me Stanislas Déry, a annoncé hier que celle-ci s'ouvrira le 28 juin au Palais de justice de Ville-Marie.

Me Déry a précisé qu'une vingtaine de témoins seraient entendus au cours de cette enquête, qui se poursuivra le 29.

Entre-temps, un service funéraire spécial sera chanté à Toronto aujourd'hui, à la mémoire des 12 écoliers et du moniteur qui ont péri dans cette tragédie.

Les 13 écoliers qui ont survécu au drame chanteront à ce service.

«Ce sera pour eux une chose très difficile, mais ils chanteront de tout leur cœur», a déclaré le principal adjoint de l'école St. John de Claremont, où étudiaient tous les adolescents impliqués dans cette excursion fatale.

IL EST PROUVE QUE...



l'orgue HAMMOND produit les plus beaux sons et qu'il est le seul à être fabriqué entièrement au Canada!

Pour renseignements: 384-5682

PROFESSEURS
LANGUE SECONDE
STAGE

d'initiation pour l'enseignement d'une langue seconde par les méthodes audio-visuelles structurées globales du 10 au 28 juillet ou du 7 août au 25 août

Contenu du cours créé par: le Centre de Linguistique Appliquée de PROCTOR-BARR LTEE



Renseignements: PROCTOR-BARR LTEE 550, rue Sherbrooke ouest, Bureau 550 Montréal, Québec H3A 1B9

(Société reconnue par le ministère de l'Éducation — dégrèvement d'impôt pour tous nos cours)

288-6624

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY
secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Ottawa veut-il agir unilatéralement?

Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a raison quand il soutient que même si le gouvernement central est légalement autorisé à le faire, il ne devrait pas modifier les sections de la constitution qui le concernent sans un accord avec les provinces. Car, au fond, puisqu'on accepte de tout remettre en question, il serait bon de se replacer dans le contexte de 1867 alors que ce sont les provinces, même si elles n'étaient que des colonies à l'époque, qui ont décidé quels pouvoirs seraient dévolus à l'administration centrale et comment celle-ci les exercerait.

On comprendrait qu'Ottawa apporte des modifications mineures ou d'ordre technique sans se soucier des réactions provinciales. Tel serait le cas, par exemple, s'il voulait simplement abaisser l'âge de la retraite pour les sénateurs ou les juges de la Cour suprême. Mais les changements auxquels il fait allusion dans son Livre blanc ont une incidence beaucoup plus profonde. Ils décideront du rôle qu'auront à jouer les provinces dans la nomination des membres de la Cour suprême et du Sénat.

Il serait donc normal, dans ces conditions, qu'on recherche un consensus fédéral-provincial.

Mais, parler de «tendance inacceptable vers l'unilatéralisme» de la part du gouvernement central, comme le fait M. Ryan, apparaît comme une critique légèrement outrancière. Il est vrai que le Livre blanc de M. Trudeau se contente de dire que les provinces seront consultées, mais on doit noter aussi que le même document souligne qu'Ottawa tentera «d'élaborer, autant que possible, des propositions législatives susceptibles d'être agréées par les gouvernements provinciaux». On se propose donc d'aller plus loin que la consultation en engageant un véritable processus de négociation.

La critique de M. Ryan vise également, bien sûr, ce qui apparaît comme la décision d'Ottawa d'imposer son propre échéancier au débat constitutionnel. Mais, là encore, on sent une certaine exagération dans le ton.

Car les étapes qu'établit M. Trudeau dans son Livre blanc, surtout en ce qui concerne la réorganisation des compétences législatives, n'ont de toute évidence rien de fatidique. Le premier ministre du Canada ne dit nulle part qu'Ottawa imposera sa volonté en cas de désaccord. Au contraire, il est clair que rien ne sera changé sans qu'on n'en arrive à un consensus.

Et personne ne peut prévoir le temps qu'il faudra pour y parvenir.

En réalité, l'échéancier présenté par le chef du gouvernement canadien semble bien plus inspiré par le désir de hâter le processus de la révision constitutionnelle que par celui d'imposer un calendrier auquel on ne pourrait rien changer. Au surplus, il faut remarquer qu'il peut être stimulant de se fixer ainsi des objectifs assez précis et que ceux que recherche le gouvernement canadien n'ont rien de tellement irréaliste, compte tenu de l'état déjà avancé du dossier. On ne part pas à zéro dans ce débat.

Il est vrai, d'autre part, que le fait même que l'initiative soit prise par le fédéral peut laisser l'impression que celui-ci se considère, au départ, comme le grand frère qui a tendance à parler avec autorité. Il aurait été plus naturel que les provinces agissent comme meneurs de jeu, puisque le pouvoir central existe de par leur seul agrément, mais, dans le contexte de 1978, avec un gouvernement indépendantiste à Québec, la chose devenait tout simplement impensable. Ottawa était le seul à pouvoir relancer le projet de révision constitutionnelle.

Pour le reste, il convient surtout de retenir pour l'instant la grande ouverture d'esprit ma-

nifestée par le Livre blanc. On y explique bien que tout amendement à la constitution est négociable à la seule condition d'être conciliable avec un régime de type fédératif. Cela devrait reléguer au second plan les quelques passages où le gouvernement central paraît tenté d'obéir davantage à la lettre qu'à l'esprit du pacte de 1867.

Quant au gouvernement du PQ, si on comprend qu'il lui était difficile de se joindre aux autres provinces pour provoquer la reprise du débat, on voit mal, comme le dit par ailleurs M. Ryan, qu'il puisse maintenant refuser de participer à la conférence prévue pour l'automne ou qu'il s'arrange pour paralyser ses délibérations.

Comme l'explique M. Ryan, le Parti québécois a été élu en promettant de se comporter comme un bon gouvernement à l'intérieur de la Confédération, du moins jusqu'à ce qu'il ait obtenu un mandat en bonne et due forme, par référendum, de séparer le Québec du reste du pays. Or, ce mandat, il ne l'a pas encore reçu. Il doit donc, entre-temps, se préoccuper, dans l'intérêt de ses administrés, de «la saine évolution du processus constitutionnel», pour reprendre l'expression de M. Ryan.

Vincent PRINCE

bloc-notes

Que valent les juges?

Le premier ministre René Lévesque rappelait mercredi aux parlementaires que le Québec est l'une des dernières provinces où la rémunération des juges fait périodiquement l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale. Il déplorait cette façon désuète d'évaluer la hausse de traitement qu'il faut accorder aux magistrats.

Le premier ministre a tout à fait raison de condamner une méthode aussi primitive d'évaluer la hausse des revenus à laquelle ont droit des citoyens aussi importants pour le fonctionnement de l'État. On peut d'ailleurs se demander pourquoi cette pratique n'a pas été abandonnée depuis longtemps. Les simples travailleurs de la fonction publique négocient, en effet, leurs salaires avec l'État. Leur force de marchandage, par suite de leur syndicalisation et de leurs négociations sectorielles, est telle qu'ils déterminent très largement la masse salariale du gouvernement.

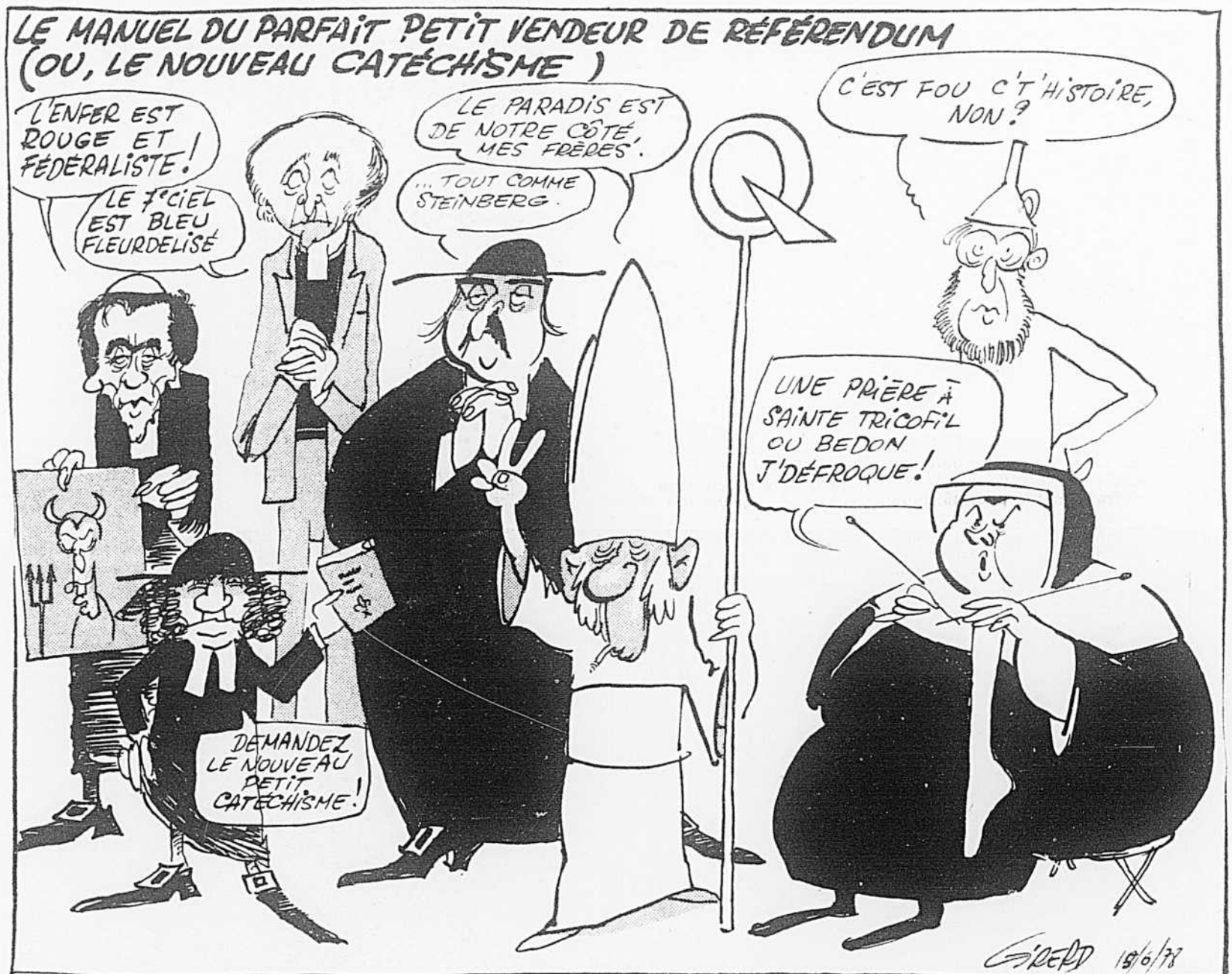
Ce sont au contraire les parlementaires, en tant qu'élus du peuple, qui sont censés déterminer et voter les dépenses du gouvernement et, par conséquent, la masse salariale des employés des secteurs public et parapublic. Or, c'est l'inverse qui se produit. Les syndicats imposent très largement au gouvernement des hausses de salaires que le ministre des Finances incorpore à son budget, qu'il fait ensuite ap-

prouver par le Parlement, où son parti est majoritaire. Les parlementaires, surtout ceux de l'opposition, ne peuvent plus sérieusement prétendre qu'ils sont maîtres des dépenses de l'État, et que c'est à même les budgets qu'ils ont d'abord votés selon les capacités de payer des contribuables que les employés de l'État sont payés par la suite.

La seule justification pour continuer à soumettre au Parlement la hausse de rémunération des juges est de se servir de cette occasion pour faire de la démagogie facile. Mais la complexité de la société moderne et la place considérable de l'État dans la vie des citoyens exigent un système judiciaire particulièrement efficace. Comment peut-on intéresser suffisamment d'avocats compétents à devenir juges si leurs rémunérations sont soumises aux idiosyncrasies des députés et à l'opportunisme des partis politiques?

Bien sûr, la nomination des juges doit faire l'objet d'une sérieuse révision. Cependant, l'échelle des valeurs d'une société exige de ne pas rémunérer un juge moins qu'un haut fonctionnaire ou, si l'on peut dire, quatre fois moins qu'un joueur de football. Même s'il botte au derrière (moralement) moins de criminels que les joueurs ne bottent de bal-

Ivan GUAY



Droits réservés

Cuba: version de Carter

Assurer, comme le font certaines personnalités politiques américaines, que les militaires cubains ont participé à la récente invasion du Shaba n'est probablement pas conforme aux faits. Mais assurer, comme le fait le président du conseil d'État à La Havane, que les forces cubaines n'ont participé, ni de loin ni de près, à l'attaque des rebelles contre le Shaba n'est sans doute pas davantage conforme aux faits.

Il y a, par conséquent, lieu de croire que c'est le Président Carter qui cerne le mieux la réalité lorsqu'il affirme avoir «la preuve formelle» que des militaires cubains ont participé à l'entraînement des rebelles qu'on envahit le Shaba en mai dernier.

Des rapports de plus en plus concordants indiquent qu'un contingent de 20.000 militaires cubains se trouve présentement en Angola, et qu'un autre de 15.000 stationne en Éthiopie. Si l'on ajoute les quelque 5.000 militaires et conseillers cubains présents dans d'autres points chauds, on obtient le chiffre de 40.000 militaires cubains actuellement stationnés en Afrique. Chiffre impressionnant pour un petit pays de seulement neuf millions d'habitants. Comment expliquer un pareil déploiement? Tentons une amorce de réponse.

Cuba, on n'en peut douter, a contracté une lourde dette de reconnaissance envers l'URSS, et l'aide économique indispensable qu'il en reçoit dépend presque, plus qu'on n'oserait croire,

du travail de doubleure qu'on attend de lui en Afrique.

De plus, Cuba est le seul pays de l'hémisphère occidental qui ait réussi à passer du capitalisme au socialisme, et ce, au nez même de la grande république capitaliste américaine. Cet exploit fit son prestige dans le tiers monde et lui créa une sorte de mission évangélique auprès des pays sous-développés.

Enfin, le rôle de «légion étrangère» que les circonstances semblent désormais réserver à Cuba ne peut qu'être économiquement rentable pour un petit pays fraîchement issu de sa révolution et qui dispose d'un surcroît de militaires et de mercenaires difficiles à caser. Qui sait? Les 40.000 militaires chargés de guerroyer en Afrique représentent peut-être 40.000 chômeurs ou agitateurs de moins à Cuba. Les démobilisés se transforment rarement en paisibles citoyens.

Il y a quelque temps, le Président Carter faisait observer un peu crûment que l'aventure des «mercenaires de Castro» en Afrique se trouvait facilitée du fait que l'opinion publique cubaine n'était guère au courant de ce qui se passait, ce qui dispensait les autorités de la pénible obligation de rendre des comptes, et même de faire rapport du nombre des morts à l'étranger.

C'est un peu raide, mais c'est peut-être le cas. Quoi qu'il en soit, ce sont là quelques éléments d'explications susceptibles d'aider à comprendre le point de vue cubain.

Jean PELLERIN

Courrier

Requête à la Cour d'appel

L'hon. Edouard Rinfret
Juge en chef de la
Cour d'appel
Montréal
Monsieur le Juge,

La Ligue des Droits de l'Homme se permet de vous écrire pour vous faire part de ses inquiétudes du fait qu'en 1978, dans deux appels soulevant des questions d'ordre constitutionnel et de droits fondamentaux, savoir le droit à l'information et la liberté d'opinion, la Cour d'appel du Québec n'a siégé qu'à trois juges — moins d'un cinquième des 16 juges qui la composent.

Il s'agissait premièrement de l'affaire de la Commission Keable, maintenant devant la Cour suprême du Canada, que beaucoup considèrent comme étant une des plus importantes causes constitutionnelles des dernières années. En plus de toucher la question des compétences fédérale et provinciale cette affaire traite de la notion de la «sécurité nationale», qui n'a pas encore fait l'objet de beaucoup d'interprétation judiciaire.

L'autre appel constitutionnel entendu en 78 par trois juges seulement était la Commission des droits de la personne c/ Le Procureur général du Canada & Vermette (CA M. 09. 00427.773)

concernant entre autres les dispositions de l'a. 41 de la Loi sur la Cour fédérale, ayant reçu peu d'interprétation des tribunaux supérieurs.

Ne serait-il pas davantage dans l'intérêt public que la Cour d'appel du Québec, à l'instar de la Cour suprême du Canada, ait un quorum formé de la moitié de ses membres, voire même un banc complet (full bench) — toujours à l'instar de la Cour suprême — quand il s'agit de statuer sur des problèmes de la plus grande envergure comme le droit de la Commission Keable de poursuivre ses travaux.

Dans l'affaire Vermette, le jugement d'un cinquième seulement des juges de la Cour d'appel décide que malgré la Déclaration canadienne des Droits, le gouvernement fédéral peut valablement se réclamer des dispositions de l'a. 41 de la Loi sur la Cour fédérale (que l'hon. juge Owen a qualifié de «rétrograde») et empêcher la Commission des droits de la personne d'obtenir du tribunal qu'il force la GRC à produire un dossier touchant la discrimination politique pratiquée par le COJO.

La Ligue des Droits de l'Homme vous demande donc respectueusement de faire siéger un nombre adéquat de juges ou même un banc complet lorsque la Cour d'appel entend des appels d'ordre constitutionnel

et(ou) soulevant des droits fondamentaux.

La Ligue des
Droits de l'Homme
par son président:
Normand CARON

Le procès de Yuri Orlov

S. E. Alexandre Yakovlev
Ambassadeur de l'Union
des Républiques
Soviétiques Socialistes
Monsieur,

La Ligue canadienne pour la protection internationale des droits humains a suivi avec intérêt le procès que vient de subir le Dr Yuri Orlov à Moscou. Le Dr Orlov fut accusé de diffamation contre l'Etat soviétique pour ses activités au sein du groupe de surveillance des accords d'Helsinki. En dépit de protestations en provenance non seulement de l'étranger mais aussi de plusieurs personnalités soviétiques, dont le Prix Nobel André Sakharov, le Dr Orlov a été condamné à 7 ans d'emprisonnement et à 5 ans dans un camp de travail.

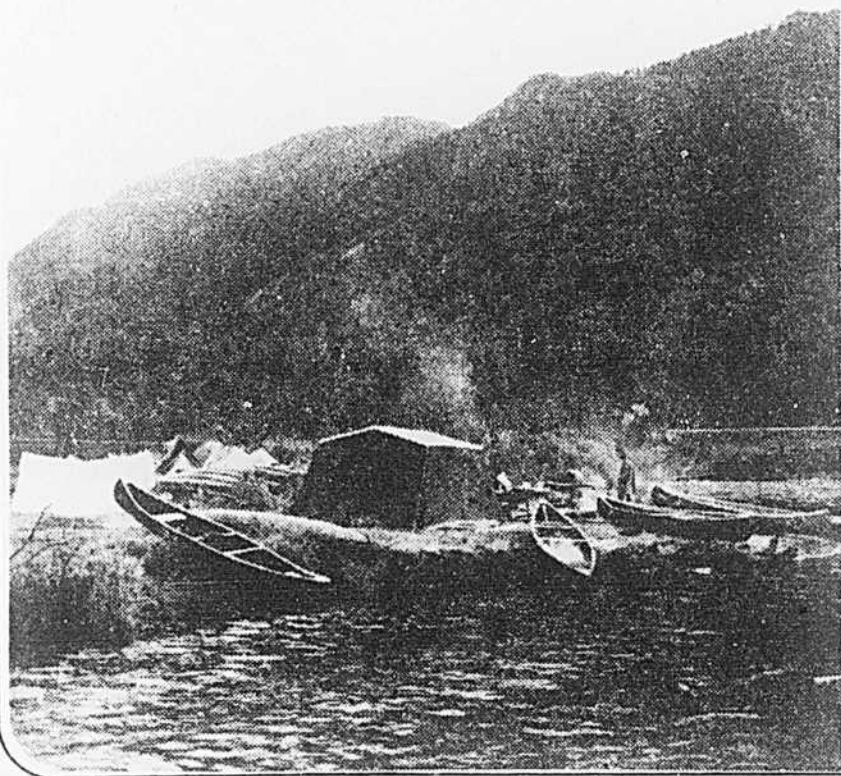
Les activités dont le Dr Orlov fut accusé consistaient dans l'exercice de cette liberté d'expression que la Constitution de l'Union soviétique accorde à tout

citoyen. L'importance des libertés fondamentales, énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, fut soulignée par la déclaration finale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, déclaration que M. Orlov voulait voir pleinement réalisée dans les faits. Après un procès fermé au grand public le Dr Orlov a reçu une sentence que l'on pourrait qualifier dans les circonstances de sauvage et qui, à la lumière des activités reprochées à l'accusé, fut sans aucun fondement juridique.

La ligue désire protester énergiquement contre le procès et la sentence accordés au Dr Orlov. Nous rappelons au gouvernement de l'Union soviétique que le plein respect des droits fondamentaux constitue une pierre de touche de toute société qui se veut démocratique et civilisée quel que soit son système social et nous affirmons notre solidarité avec le Dr Orlov de même qu'avec Anatoli Charansky, Alexandre Ginsbourg et tous ceux qui osent proclamer et lutter pour la pleine observation des droits fondamentaux.

La Ligue canadienne pour la protection internationale des droits humains
par: **David POWELL**,
secrétaire

On est en train de tout gaspiller nos forêts et nos lacs



La première vraie fin de semaine de pêche (celle de la fête de Dollard) a amené des milliers de pêcheurs dans les forêts québécoises, forêts nouvellement ouvertes au grand public à cause du déclassement qui vient d'imposer le gouvernement québécois.

Telles des mouches attirées par du miel, ils se sont entassés le long des routes, aux abords des lacs, espérant découvrir... enfin! le paradis terrestre de la pêche. Comme un lac à truites ressemble à un autre lac à truites, quelques-uns vinrent à bout de patience et enfreignirent la loi: pêche aux menés dans des lacs à truites rouges et à truites grises, cannes à pêche dépassant le nombre de personnes par embarcation (j'en ai même vu sept dans une chaloupe où prenaient place quatre adultes, un enfant et un chien!); de plus, un brochet de trois livres séchait au soleil suspendu à une branche, des ordures et des canettes de toutes sortes jonchaient la route.

Peut-on rester indifférent devant une telle insouciance de

la part du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche? D'accord, le principe de démocratisation est louable en soi, mais a-t-on songé à ce que serait la faune québécoise dans un an? Les écologistes et les biologistes le savent: l'équilibre d'un lac à truites est précaire; j'ai vu un tout petit lac à truites rouges où dix véhicules étaient stationnés, un autre à truites grises et à brochets qui, au dire d'un agent de conservation, avait été fréquenté par plus de cent véhicules en une seule journée. A ce rythme, l'équilibre de ces lacs sera détruit dans peu d'années.

Ce qui est le plus désolant, c'est qu'avant de prendre une telle décision, le ministère T.C.P. avait demandé à des gens de se pencher sur le sujet; des suggestions lui avaient été faites, notamment celle d'établir des sociétés d'aménagement qui auraient été, en fait, des clubs ouverts au grand public, qui auraient pu maintenir leurs politiques de conservation: lacs fermés après un trop grand nombre de prises, ensemencement

annuels, contrôle sévère des règlements de chasse et de pêche, sans parler des mesures de sécurité dans le temps de la chasse, d'entretien des routes, etc. Ce fut lettre morte. On voulait rendre le Québec accessible à tous. Est-ce que le grand public savait que pour faire partie de la grande majorité des clubs privés, il en coûtait moins de \$300 par année, par famille, comprenant le logement et l'accès aux chaloupes? Qu'en coûterait-il actuellement à une famille qui veut aller pêcher et chasser si on considère l'équipement de camping, la chaloupe, le véhicule approprié, car je vous prie de me croire que les routes ne seront pas carrossables longtemps. Finies les belles fins de semaine où il faisait bon emmener les enfants et les initier à l'art de la pêche, de la chasse et de la trappe! Fini le temps où l'on chassait en toute sécurité si des mesures sévères ne sont pas prises pour le temps de la chasse.

Ces messieurs du ministère voulaient démocratiser à tout

prix, se disant que le Québécois développerait d'un seul coup son sens civique et sa conscience sociale et qu'ainsi tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est se leurrer que de croire que des loups lâchés dans la bergerie ne détruiraient pas les moutons en un seul jour!

Si le ministère T.C.P. ne révisait pas rapidement ses positions et ne prend pas des mesures de conservation et de préservation de la faune plus adéquates, la faune du Québec est sérieusement en péril, surtout dans les zones à proximité de Montréal où la pression sera très forte. Il est encore temps d'y penser. Sinon, où pêcherons-nous dans quelques années? Nos enfants devront-ils chasser et pêcher en fréquentant des territoires sous le contrôle de pourvoyeurs ou encore s'offrir des excursions en avion dans des régions sauvages?

Jeanne BOISVERT-DESORMIERS

Lorraine, cté de Terrebonne

Téléboutique Bébelle

Ayant déjà donné ma commande en date du 22 mai 1978 et selon de nouvelles politiques établies par Bell Canada nous permettant d'avoir le téléphone qu'un mois avant le déménagement prévu, je me présente donc pour la deuxième fois le lundi 5 juin 1978, à la téléboutique de la Tour Jean-Talon.

Le cœur heureux, léger et content, je brandis fièrement le «petit papier bleu» de commande que je chérissais depuis le 22 mai. Je m'informe, vu la foule, de la durée de mon attente — 15 minutes me répond-on. Bravo! franchement Bell Canada fait du progrès. Je m'installe dans une chaise de plastique moulée inconfortablement; pour 15 minutes, ça peut aller. Je m'allume une cigarette; hé ben, pas de cendrier. Je croyais que Rossy en vendait mais pas de ce spécimen dans la cage à rats de la téléboutique. J'écrase donc mon restant de cendre dans la moitié évacuée — pour les besoins — de mon paquet de cigarettes.

Après 1/2 heure, on m'appelle: «It's about time.» On part, on s'assied (ailleurs), on perd les pédales en cours de route, ma feuille de commande ne vaut rien, il y a eu mélange, une mistake quoi. Hé zut, ça ne peut arriver qu'à moi. Je ne suis pas seule, d'une extrémité à l'autre de la grande pièce, une armée de visages cadavériques attend, servie par des robots à figures humaines. Enfin, on me prie de m'identifier en fournissant ma carte d'assurance sociale — pour avoir le téléphone c'est peut-être logique, je suppose! — alors allons-y, ça ne coûte pas cher et ça va avec le superflu de plastique d'ici. On me reprie d'attendre sur une autre chaise de plastique, dans un autre département. Il est déjà 17:45 et toujours pas de «pétrole» Bell (vous me suivez?, les téléphones sont si rares). J'en profite pour jeter un coup d'oeil — pas de coup de téléphone — et je remarque, imaginez, des T-shirts téléboutiques, des cartables téléboutiques, des photos-couleur de téléphones au mur et des sacs téléboutiques mais toujours pas de téléphone. Alors portée au cauchemar, au désespoir et à l'écoeurement, je me mets à chialer: où est mon téléphone ivoire, à roulette, avec corde pleine longueur, ben ordinaire quoi. Et je me remets à attendre, attendre, attendre. Je commence à me sentir comme chez moi. Tout à coup, j'accroche un employé volant (pas le temps de trotter ici) et je demande qu'on me remette l'objet rare tant convoité et si chèrement payé à tous les mois. Chanceuse que je suis, un de la gent trotte-menu prend les guides en main et il est déjà 18:30. Ma commande est sous un amas de commandes déposées bien longtemps après la mienne et on me fait la grâce de me passer avant les autres (because ma grande gueule). J'ai eu mon téléfun à 18:45, mais il y a quelque chose qui «cloche» ou qui sonne faux, mon appareil n'est pas ivoire mais blanc, encore a-t-il la roulette à numéros mais surtout pas de grande corde que j'ai d'ailleurs payée.

Lavée, blanchie, fatiguée, ahurie de ce système «tâtonneux», je «dé-campe» au plus vite. Alors, tous, armez-vous de patience, apportez votre casse-croûte et allez bébeller à votre téléboutique.

Mireille MALLETTE
Montréal

En bref

La plainte a porté fruit

Nous, travailleurs du cimetière Côte-des-Neiges, appuyons la plainte publiée par LA PRESSE (lettre du 6 juin) concernant les ossements à découvert qu'on peut voir des qu'on marche dans n'importe quelle section du cimetière.

Cette situation est due à l'emploi abusif de machinerie lourde (pelles mécaniques) pour creuser les fosses durant l'hiver, et de plus petite taille pendant l'été. Ces machines creusent vite, mais endommagent considérablement les terrains, arrachant le gazon, jetant des monuments par terre, détériorant les lots voisins, bref, laissant le terrain dans un état chaotique.

En même temps, l'administration tente de réduire le personnel. Vouant maximiser ses profits, elle laisse de côté des principes fondamentaux de propreté, d'ordre, voire de santé publique, ce qui donne au cimetière Côte-des-Neiges une allure de fosse à restes humains.

Nous invitons les propriétaires de lots à se rendre compte de la situation et à se plaindre à leur tour. Mme Claire Loisel, R-807, pourra venir vérifier l'efficacité de sa lettre à LA PRESSE: 35 rouleaux de tourbe ont été posés aujourd'hui même, suite à sa plainte.

Les travailleurs syndiqués du cimetière Côte-des-Neiges

«Appelez-moi Ouimet...»

Madame Lise Ouimet (Payette) Ministre responsable de la Condition féminine Québec

Madame, Vous savez sans l'ombre d'un doute que, selon l'article 56A du Code civil du Québec, votre nom de naissance est votre seul nom légal toute votre vie. Le YWCA, le RAIF et le RFQ tentent par tous les moyens de faire connaître cet aspect de la loi, ignoré par les femmes elles-mêmes, qui se croient obligées de porter le nom de leurs maris.

Quand je vois une femme dans votre position en faire autant, je suis renversée. Vous continuez de renforcer cette fausse croyance. C'est d'autant plus surprenant que vous utilisez un nom doublement illégal pour vous, puisque vous

«n'appartenez» plus à Monsieur Payette... Dans la situation actuelle, si Monsieur Payette se remarie, devient-il bigame?

Vous n'avez pas hésité, pendant un certain temps, à dire: «Appelez-moi Lise». Pourquoi ne pas dire aujourd'hui: «Appelez-moi Ouimet»? Vous auriez du profiter de votre nouvelle carrière politique pour reprendre votre nom légal en public. Autrement, vous semblez vouloir profiter de la popularité acquise lors de votre carrière artistique.

Au nom de la cause féminine, à laquelle vous devriez être solidaire et non forcée, je vous prie, Madame, de légaliser votre situation au plus tôt. Vous trouverez en annexe la liste des démarches à entreprendre.

Suzanne BLANCHET
L'Assomption

Quand ça fait «coin»

Nous avions déjà le Petit Livre Rouge de Mao. L'honorable Claude Morin nous a fait cadeau du Petit Livre Rouge de René Lévesque. Comme il ne fallait pas oublier les plus petits, les enfants, les étudiants sans défense, Parti Pris s'est empressé de combler cette «lacune» des 1973 par le Petit Livre Rouge de l'Étudiant, le plus destructeur et le plus nauséabond de tous les livres que j'ai jamais lus. Je vous en livre au hasard quelques extraits qui se passent de commentaires.

—N'attendez pas pour agir d'avoir l'approbation et le soutien de vos parents. Résignez-vous plutôt à l'avance à subir leur indignation et leur colère et probablement aussi une punition.

—Il y a une chose qu'il faut vous mettre dans la tête: l'école, les professeurs et tout le reste aussi, si vous ne les critiquez pas, ils ne s'amélioreront jamais.

—Sais-tu qu'il n'est pas interdit de jeter à la poubelle la morale et les valeurs que les adultes vous enfoncent dans la tête pendant votre enfance et votre adolescence?

—(....) Tu deviendras toi-même ton propre leader. (Ici et là et petit à petit on amène l'enfant à exclure de sa pensée et de ses actes l'idée de Dieu. En termes clairs: on le conduit à l'athéisme.)

—(....) Si vous n'avez pas osé faire toutes les expériences et vous lancer dans toutes les aventures qui ont rempli votre vie illégale, en vérité vous seriez bien mal équipés pour affronter ces grands problèmes de la vie d'homme que sont le travail, l'amour, l'amitié et la vie en commun.

—Les scouts et les cadets tiennent à vous faire revêtir un uniforme. Ils ont, en gros, deux objectifs: premièrement, retarder le plus possible le moment où vous aurez des rapports avec l'autre sexe et contrôler le déroulement de ces rapports; deuxièmement, faire de vous de bons citoyens (...), être capable de s'adapter à tout ce qu'impose le pouvoir, sans trop broncher ni discuter.

Et le Petit Livre Rouge hurle en crescendo ses slogans révolutionnaires. Les notes de classe et des examens ne sont que des moyens camouflés de discrimination pour privilégier les riches et défavoriser les pauvres.

Il faut, évidemment, insuffler dans l'âme et conscience de ces jeunes étudiants le plus pur esprit de la Révolution. Quand il y a de grands conflits d'intérêts, alors ce sont les actions plus ou moins violentes, grèves, manifestations, révoltes, qui dénouent les conflits et permettent à la démocratie de continuer à fonctionner.

Inutile de continuer. Il y aura encore des intellectuels, des bourgeois et, hélas! des clercs pour tenter de nous convaincre qu'il n'y a pas plus de signification marxiste dans ce Petit Livre Rouge que dans la soutane des Cardinaux de la sainte Eglise ou que dans le sang des martyrs.

Le mioche, en présence d'un animal qui a des plumes, des ailes, deux pattes, qui ne vole pas mais qui nage et qui fait coin, conclut que c'est un canard. Serions-nous moins raisonnables?

Pacifique EMOND, o.f.m.
Montréal

«J'ai honte...»

Je me revois encore l'an passé; prenant des vacances plus que méritées en Gaspésie, je regrettais de ne pas me trouver chez moi pour participer aux festivités de la St-Jean-Baptiste.

Depuis quelques années surtout, on nous avait habitués à des déploiements grandioses qui ne pouvaient laisser personne indifférent. Ça nous ravigotait le nationalisme tout en nous faisant prendre conscience de notre identité culturelle et on se sentait fiers d'être des Québécois, d'appartenir à cette race et on se surprenait à chanter des «tounes» de Vigneault le reste de l'année!

Mais, cette année, notre cher gouvernement péquiste a décidé de s'occuper de la St-Jean-Baptiste! En effet, ce bon gouvernement paternaliste va d'abord nous OBLIGER, Québécois francophones, anglophones, etc., à observer cette fête des Canadiens français! Puis, il va y aller de SON thème: «Le Québec est au monde», qui peut être interprété comme vous le voulez, profitez-en pendant que vous avez encore la liberté d'interprétation! Et on va décentraliser l'organisation des réjouissances...

Qu'est-ce que ça va donner comme organisation, la décentralisation? Une autre occasion de propagande péquiste, bien sûr! Et je vois déjà le résultat de

cette organisation dans les villages... Un défilé dans les rues avec le maire, les duchesses du dernier carnaval local, une voiture pour chaque club social de la région, des bicyclettes décorées et des rues pavées. Puis ce sera sûrement la rencontre générale au parc de la place où on vous invitera à vous tremousser au son des derniers «discos» à la mode, hurlés par des systèmes de haut-parleurs douteux... Et, évidemment, il y aura la bière. Y a pas de fête sans bière... Faut ben se mouiller le «canayen».

Je le croyais mort et enterré ce mouton de la St-Jean-Baptiste! Comme je me suis trompée! Il est on ne peut mieux portant! Fêtez, puisque le gouvernement l'exige. Fêtez quand et comme ça lui plaît, puisque vous n'êtes bons qu'à suivre.

Eh bien, moi je débarque! Je fêterai quand j'aurai le cœur à la fête, quand à nouveau je me sentirai fière d'être Québécoise. Là, j'ai honte pour nous, les moutons. Là j'ai honte pour notre gouvernement qui gouverne comme si l'indépendance était déjà acquise et qui opprime la minorité comme jamais nous n'avons pu être opprimés en tant que Canadiens français!

Lucille LA VIOLETTE
St-Paul l'Ermite, P.Q.

Pour les handicapés

Madame, Monsieur, vos enfants iront sûrement aux terrains de jeux cet été, s'amuser avec les autres enfants. Mais que fera l'enfant handicapé? Ce bel été qui s'annonce lui réserve SA cour, SES jouets et SON isolement. Pourtant, pourquoi ne peut-il pas aller aux terrains de jeux? Pourquoi les municipalités ne prévoient pas recevoir des personnes handicapées lorsqu'elles planifient la structure des activités pour la saison estivale?

On ne cesse de parler, depuis quelque temps, d'intégration sociale des personnes handicapées physiquement et des personnes handicapées mentalement; on dit que les personnes handicapées doivent être intégrées à la société, qu'elles doivent s'efforcer de faire dans la vie quotidienne ce que fait monsieur et madame tout le monde.

On sait, à ce sujet, toute l'importance du loisir, de son rôle

thérapeutique tant au niveau de la réadaptation physique que sociale. Nous sommes en droit de se demander pourquoi, oui pourquoi, il n'y en a pas!

C'est à coup de projets spéciaux, avec des subventions spéciales, des emplacements spéciaux, un personnel spécialisé, et des activités spéciales que la personne handicapée peut être admise à des loisirs que l'on dit spécialement conçus pour elle.

Ces loisirs spéciaux entretiennent, favorisent et régénèrent l'exclu qu'on a fait de la personne handicapée. Il serait grand temps que les autorités municipales songent à tout cela et qu'ils repensent la forme de loisirs offerts aux enfants pour qu'enfin les enfants handicapés puissent en profiter.

Danielle DESMARAIS
pour le projet «A TOI DE JOUER», projet de loisirs pour l'Enfance en difficulté, Longueuil.

N.D.L.R.

LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs» Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200 succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

Péril à nos portes

En tant que vieux Québécois francophone, je supplie de toutes mes forces mes compatriotes de bien vouloir veiller au grain, car notre race est actuellement en très grand danger, et le péril est à nos portes. Le scandale honteux qui vient presque de faire disparaître notre grand journal LA PRESSE est assez lourd de conséquences pour faire frémir tous ceux qui, comme moi, sont depuis leur naissance de véritables Québécois francophones avec tout ce que cela veut dire pour nous tous. Nos familles, notre respect et des gens et des lois qui nous régissent et enfin la crainte du Créateur qui, depuis toujours, doit apporter la sagesse aux hommes qui ont les lourdes responsabilités de diriger avec justice tous leurs concitoyens.

Les bonzes syndicaux du Québec, ceux qui, par exemple, essaient d'embrigader les Québécois avec leurs théories nébuleuses et parfois plus que néfastes, ces grands manitous du monde ouvrier devraient se rappeler quel fut le sort de la France lorsque celle-ci était aux prises avec M. Léon Jouhaux qui était le secrétaire-général de la très puissante C.G.T. en France de 1909 à 1947. Ce même M. Jouhaux fit trembler et même démissionner des Premiers ministres français et, parmi eux, il y eut Léon Blum. Aussi qu'arriverait-il à la France en 1939, quand les

hordes allemandes contourneraient la fameuse ligne Maginot? Ils firent tout simplement que les Français devinrent leurs esclaves.

Les Français, sous les conseils de Jouhaux, faisaient grèves par-dessus grèves, alors que, de l'autre côté de la frontière, en Allemagne, les Allemands travaillaient sept jours par semaine.

Allons, mes frères Québécois francophones, remettez-vous au travail «productif», cessez d'écouter les marchands d'illusions lorsque ceux-ci veulent agir à l'encontre du bon sens et du bien de la collectivité québécoise.

Cependant, suivez-les quand ils veulent, avec des moyens civilisés et légaux, mettre à la raison des patrons qui vous exploitent honteusement, car il en existe encore de ces sangsues humaines sans cœur. D'un autre côté, cessons d'être les dindons de la farce, c'est-à-dire être les artisans de notre propre suicide en tant que race et nation francophone. Il faut que le Québec vive éternellement dans la francité et pour ce faire, plus jamais nous ne devons perdre pour une seule journée les services que le grand journal LA PRESSE procure à nous tous, les Québécois qui, comme moi, sommes fiers de l'être.

Sylvia POIRIER
Repentigny

Commission McDonald

Un témoin irrité s'en prend violemment au procureur Lamontagne de la Gendarmerie

par Gilles PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — «Vous aimez ça, sa-
lir les gens, vous, M. l'avocat de
Westmount à des centaines de dol-
lars par jour. Ça fait cinq jours
que vous salissez tout le monde.
Mon passé n'a rien à voir avec le
sujet de l'enquête (la GRC). Fou-
tez-moi la paix!»

C'est ainsi qu'un témoin, M.
Michel Lemay, a vertement se-
moncé hier le procureur de la
Gendarmerie royale, Me Pierre
Lamontagne, devant la Commis-
sion McDonald. Celui-ci tentait de
«tester sa crédibilité» en faisant
appel à des faits nullement reliés
à son témoignage contre le caporal
Bernard Blier de la police fédé-
rale.

L'avocat montrealais voulait,
comme il l'avait fait la veille,
démontrer que les témoignages

des personnes qui ont été appro-
chées par la GRC pour devenir
informateurs peuvent être mis en
doute en raison de leurs activités
antérieures.

Indigné par les méthodes de Me
Lamontagne, M. Lemay a ajouté:
«Si j'avais mis un pistolet sous le
nez de quelqu'un en disant qu'un
accident est vite arrivé, je pense
que j'aurais eu 15 ans.» Il faisait
allusion à des propos attribués la
veille à un policier par un autre
témoin. «Ce sont des gars comme
ça que vous défendez vous M. l'a-
vocat de Westmount; attention à
vous», a dit M. Lemay. Ce à quoi
le procureur a répliqué: «Il y a de
nombreux témoins de vos mena-
ces.» Et M. Lemay de renchérir:
«Sortez dans le corridor, ça ne
sera plus une menace.»

Là dessus, le commissaire Guy
Gilbert est intervenu pour donner

raison au témoin, en soulignant
que l'incident auquel Me Lamon-
tagne faisait allusion n'était pas
pertinent à son témoignage. Le
juge McDonald et le commissaire
Donald Richard ont endossé ce
point de vue quelques minutes
plus tard, en soulignant que M.
Lemay n'avait pas l'aide d'un
avocat, ce qui justifiait un peu sa
sortie.

Mercredi, un autre témoin s'é-
tait également plaint du fait que
Me Lamontagne avait ramené à la
surface une histoire judiciaire
pour laquelle il avait été condam-
né. Le juge avait toutefois permis
la poursuite du contre-
interrogatoire en expliquant que
l'accusation, même ancienne,
était pertinente puisqu'il s'agis-
sait de terrorisme.

Michel Lemay a pour sa part
raconté aux commissaires com-
ment le caporal Blier avait tenté

de le faire chanter, en octobre
1972, en le menaçant de faire exé-
cuter certains mandats contre lui.
Or les mandats étaient faux et le
policier ne les a jamais montrés
au témoin, se contentant d'ouvrir
la poche de son veston d'un geste
rapide.

«Il s'agissait de me faire peur, a
raconté M. Lemay, pour me for-
cer à collaborer en donnant des
renseignements sur les gens qui
travaillaient avec moi dans un
comité de citoyens, le Centre popu-
laire, et la base de plein air que
j'avais mise sur pied avec l'aide
de subventions gouvernementa-
les».

Blier agissait comme un mau-
vais acteur a poursuivi M. Le-
may, il n'était pas convainquant
et je suis parti en me demandant
si les mandats ne pouvaient pas
me tomber dessus un jour.

Un policier le fait congédier

Plus tôt dans la journée, M.

Reynald Michaud a expliqué à la
Commission comment il avait
perdu son emploi de représentant
à la Compagnie Sylvania, peu
après la visite du policier Bernard
Dubuc, en décembre 1972.

M. Michaud n'a aucun dossier
judiciaire et la police n'a jamais
porté d'accusation à son endroit,
mais son dossier le hante depuis
cette époque, a-t-il dit. «J'ai écrit
au commandant Dubé de la GRC
à ce propos, a noté M. Michaud,
mais ça n'a rien donné, les dos-
siers restaient, comme si on ne
me croyait pas.»

Deux agents étaient venus in-
terroger M. Michaud le 17 janvier
1972. Ils voulaient lui parler de
deux hommes qui habitaient sa
ferme à Ham-Nord et envers qui
ils entretenaient des soupçons.

«Les agents m'ont appris que
ces deux personnes s'étaient identi-
fiées sous de faux noms a dit M.
Michaud, ils ont visité mon appa-
tement et sont repartis.» Peu
après des policiers faisaient une
perquisition à la ferme, affirmant
chercher de la dynamite, mais en
vain.

M. Michaud a de nouveau reçu
la visite de trois policiers armés
alors qu'il vivait sur la Côte-Nord
deux ans plus tard. «Ce n'est
qu'en 1974 ou 75 que des anciens
camarades de travail chez Sylva-
nia m'ont dit que l'agent de la
GRC était venu au bureau peu
avant qu'on me congédie sous un
faux prétexte», a précisé M. Mi-
chaud.

Ses soupçons étaient justifiés
puisque l'agent de la Gendarmerie,
M. Bernard Dubuc, a déjà
reconnu devant la Commission
qu'il s'était présenté chez Sylva-
nia dans le but de faire congédier
M. Michaud. Depuis, M. Michaud
n'a pas réussi à se trouver un
emploi dans une grande entrepri-
se. Il vit maintenant d'une ferme
qu'il exploite avec des associés.

Enfin, la Commission a entendu
le témoignage de l'avocat André
Chamard de Montréal qui a été
enlevé et séquestré par deux
agents de la GRC en juin 1972. Il
travaillait à l'époque en compa-
gnie de Me Raymond Lemieux à
la Commune juridique de Mont-
réal, rue Saint-Denis.

«Ils voulaient que je les ren-
seigne sur Me Lemieux et un avocat
du bureau, Me Pierre Cloutier. A
l'époque, ceux-ci défendaient des
prisonniers politiques», a-t-il noté.

M. Chamard devra revenir sous
peu devant la commission, l'a-
vocat de la GRC n'ayant pas eu le
temps de faire son contre-
interrogatoire hier avant l'ajour-
nement des travaux.



M. Ron Basford

Propositions
constitutionnelles
Basford
chez la
reine

OTTAWA (PC) — Un porte-
parole du premier ministre Tru-
deau a annoncé hier que le mi-
nistre de la Justice Ron Basford
avait rencontré la reine à Lon-
dres, le matin même, pour lui
faire part des propositions gou-
vernementales de changements
constitutionnels.

M. Basford était accompagné
de M. Donald Thorson, conseiller
constitutionnel du premier mi-
nistre.

On a dit qu'il s'agissait d'une
visite de courtoisie, qui montrait
également l'importance que le
gouvernement attache à ses
propositions, déposées aux
Communes lundi dernier.

Dans le discours du trône
qu'elle a lu l'automne dernier à
Ottawa, la reine avait promis
que son gouvernement canadien
présenterait des amendements
constitutionnels.

La constitution, appelée Acte
de l'Amérique du Nord britanni-
que, est une loi du Parlement
anglais qui ne peut être amendée
sans le consentement de West-
minster et de la reine.

M. Trudeau a déjà indiqué son
intention de rapatrier la consti-
tution et de trouver une formule
d'amendement avant 1981.

Partis politiques

Un compte
en banque

QUÉBEC (PC) — Le 29 juin
prochain au plus tard, tous les
fonds entre les mains de forma-
tions politiques devront ou bien
être déposés dans un compte de
banque spécial ou bien retournés
à leur donateur.

C'est ce qu'a précisé hier le
directeur général du Financé-
ment des partis politiques.

En vertu de la nouvelle loi n° 2
sur le financement des partis
politiques, tout fonds électoral
qui était entre les mains d'une
formation politique le premier
avril dernier, que ce soit directe-
ment ou pour le biais d'un fidu-
ciaire, doit être remis au plus
tard le 29 juin dans un compte
spécial par le représentant offi-
ciel de chaque parti.

A défaut de ce faire, les fonds
en question devront être retour-
nés à leur donateur. «À moins
que l'ignorance de ces fonds
n'ait été démontrée à la satisfac-
tion du directeur général.

Boycottage d'Israël

Le fédéral inflexible

OTTAWA (PC) — Le Comité
Canada-Israël, qui regroupe la
plupart des organisations juives
du pays, a récemment promis de
mener une campagne d'opinion
pour obliger le gouvernement à
déclarer illégale toute acceptation

du boycottage d'Israël par les na-
tions arabes.

Un porte-parole du comité, M.
Howard Stanislawski, a souligné
que «nous étions en période pré-
électorale», ce qui rendait le gou-
vernement plus sensible aux ré-

clamations des groupes de ci-
toyens.

Mais, jusqu'à maintenant du
moins, le gouvernement ne sem-
ble pas vouloir fléchir.

Le ministre de l'Industrie et du
Commerce, Jack Horner, a déclaré
hier que le gouvernement n'a-
vait pas l'intention de légiférer
sur le sujet, de crainte de nuire au
commerce avec les pays arabes.

«Si nous faisons plaisir au Comi-
té Canada-Israël, a commenté M.
Horner, nous nuisons à nos chan-
ces de faire affaire avec les Etats
arabes.»

Pour faire affaire avec les
Etats arabes, une compagnie doit
boycotter complètement Israël.

Le gouvernement canadien,
comme toute réponse, a décidé de
refuser toute aide financière aux
compagnies qui se plient à ce boy-
cottage.

Le ministre Horner a même
promis de nommer publiquement
ces compagnies, ce qui lui a valu
des critiques de la Ligue arabe.

Un représentant de la Ligue à
Ottawa, M. Hany Hilmy, a quali-
fié ce projet gouvernemental de
«campagne de dénigrement» con-
tre des compagnies qui ne font
rien d'immoral ou de criminel en
acceptant le boycottage.

ra, s'est tenue dans une chambre
de l'hôtel Royal York.

Il témoignait pour la Couronne
au procès de 11 hommes d'affai-
res et de neuf sociétés accusés
d'avoir conspiré pour frauder des
agences publiques de 4.3 millions
en tripotant des soumissions pour
travaux de dragage.

M. Quinlan dit que l'on avait
convenu de la frontière de la Sas-
katchewan comme ligne de partage,
mais que l'on ne s'était pas
entendu sur le partage du territoi-
re canadien.

Dragage

Les compagnies voulaient
se partager le Canada

TORONTO (PC) — L'ancien
vice-président de McNamara
Corp. Ltd., a déclaré hier à la
Cour que des représentants des
principales entreprises de draga-
ge canadiennes s'étaient réunis à
Toronto, à l'automne 1969, pour
discuter du partage du Canada
entre eux pour ne pas faire de
soumissions les uns contre les
autres.

M. Louis Quinlan a dit que l'une
des deux réunions semblables de
1969, où il représentait McNama-

tonner les journalistes parle-
mentaires. Il faut bien rappeler
que, tout au cours de ce dossier,
le Québec a toujours été fonciè-
rement opposé à un rembourse-
ment direct aux contribuables.
Mais la semaine dernière, esti-
mant qu'il avait déjà gagné la
bataille sur l'essentiel et que cette
bataille avait déjà trop duré,
le ministre Parizeau soumettait
au ministre Chrétien une propo-
sition en vertu de laquelle il lais-
sait son homologue fédéral libre
de choisir entre un rembourse-
ment direct ou un abatement
fiscal.

A la fois sûr de lui et mysté-
rieux, M. Parizeau avait alors
dit publiquement, avec un grand
sourire: «Pour l'ordre et les
bonnes moeurs, je préfère la
deuxième solution, mais sur le
strict plan de l'originalité des
politiques économiques et fisca-
les du gouvernement québécois,
j'aimerais bien la première».

Mais hier, l'heure n'était plus
à l'ironie ni à l'humour. M. Lé-
vesque employait un ton ferme
pour qualifier la solution du
remboursement direct de
«socialement odieuse» et con-
traire aux règles les plus élé-
mentaires de rapports entre
gouvernements.

Et il n'est pas question que
Québec se prive des \$186 mil-
lions: «On ne peut s'en passer et
on ne s'en passera pas», a-t-il dit.

YANAKIS

démêler l'enchevêtrement d'une
situation complexe, elle admet
s'être parjurée lors d'un témoi-
gnage antérieur, et on a noté
chez elle des réponses circons-
pectes, des propos touffus, et à
l'occasion, un langage nettement
sybillin.

Le magistrat rappelle que
Gagnon a déclaré à un certain
moment que Yanakis l'aurait
incité à changer son témoignage,
l'invitant même à quitter le pays
pour n'avoir pas à déposer de-
vant la cour. Mais tout cela, dit-
il, a été subscrit par lui-même
l'inculpé. Qui croire, dans les
circonstances?

Somme toute, ajoute le juge
Brunet, les trois principaux
témoins ont apporté des versions
tellement opposées que l'analyse
détournée de leurs dépositions
nécessiterait des commentaires
fort élaborés et parfois haute-
ment répréhensibles sans pour
autant justifier une condamna-
tion.

On sait qu'un autre député,
provincial celui-là, Gérard
Schank, de Saint-Henri, a lui
aussi été accusé d'avoir sollicité
ou accepté de semblables pots-
de-vin de l'urbaniste Gagnon.
Mais on attend toujours le ver-
dict de la cour dans ses cas.

ENQUÊTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Cette version officielle ne cor-
respond pas cependant aux in-
formations obtenues de source
digne de foi par LA PRESSE. En
effet, dans un document envoyé
au ministre Tardif au début du
mois d'avril, le juge Beaulieu, en
plus de recommander fortement
la tenue d'une enquête publique,
suggérerait au ministre de retarder
le dépôt d'au moins deux
accusations au criminel contre
M. Paiement afin de ne pas
compromettre les audiences qui
pourraient débiter trois semai-
nes après la décision de tenir
l'enquête, selon la Commission.

Le document du juge Beaulieu
souligne aussi, selon nos sour-
ces, que les deux cas de corrup-
tion qui pourraient être repro-
chés à M. Paiement ont été dé-
couverts lors d'une enquête de la
section des crimes économiques
de la Sûreté du Québec.

Dans sa communication au
ministre Tardif, le juge Beaulieu
fait aussi état d'une autre décou-
verte des experts anticorruption
de la SQ qui justifierait, selon
lui, la tenue d'une enquête. Il
s'agit d'une somme de \$200,000
en billets de banque qu'a touchée
le maire Paiement entre les
années 1975 et 1977 et qui ne
correspondrait pas aux montants de
ses déclarations d'impôt.

Le juge souligne aussi que plu-
sieurs autres cas suspects ont
attiré l'attention des agents de la
SQ, mais que ceux-ci n'ont pu
mener à bien leurs recherches
puisque plusieurs des témoins
rencontrés refusaient de parler,
suivant en cela les instructions
de leurs procureurs.

La Commission estime que la
seule façon d'amener ces té-
moins à révéler tout ce qu'ils
savent sur le dossier est de les
contraindre à déposer sous ser-
ment.

Le juge Beaulieu, au nom de
l'organisme qu'il préside, a no-
tamment souligné au ministre
certains dossiers qui mérité-
raient d'être fouillés à fond par
une enquête publique sur la deu-
xième ville en importance au
Québec et son maire. Il s'agit de
la caisse électorale du maire
Paiement, de l'achat par la ville
de la carrière Lagacé destinée à
devenir le principal attrait du
futur centre-ville de Laval, de
même que l'achat et les rénova-
tions apportées à la résidence
secondaire de la famille Paiement
à Saint-André-Est, dans le
comté d'Argenteuil.

L'enquête suggérée devrait
aussi porter, d'après la Commis-
sion, sur les contrats d'entretien
des rues et des trottoirs de la vil-
le.

TAXE

ment direct... obligerait en outre
le gouvernement du Québec à
déposer une somme identique,
s'il avait à décider, comme j'ai
eu à maintes reprises à le souli-
gner, d'aller chercher cette
même somme chez les contri-
buables».

Le premier ministre Lévesque
refuse toutefois de confirmer
cette hypothèse que Québec en-
voie un avis de cotisation direc-
te: «Les mesures qu'on aura à
prendre ne seront pas nécessaire-
ment le décalque de celles que
ces messieurs du fédéral au-
raient prises», a-t-il dit hier soir.

Cette nouvelle position du
Québec n'aura pas manqué d'é-



A la télévision de Radio-Canada

Le vendredi 16 juin à 17 heures,
***L'Heure de pointe* présente ses "Annuelles"**
Hollywood a ses Oscar; Cannes, son Grand
prix; Venise, son Lion d'or et Montreux, sa Rose d'or.
Désormais, *L'Heure de pointe* aura ses *Annuelles*.
Sept *Annuelles* pour honorer sept personnalités.

Les gagnants pourront être des individus,
des organismes ou des groupes ayant accompli
un travail exceptionnel dans l'un des sept domaines
suivants: arts visuels, cinéma, disques, petits
et grands spectacles, livres et théâtre.

Sept comités composés des chroniqueurs,
des réalisateurs, des script-assistants et des
rechercheurs de *L'Heure de pointe* feront la sélec-
tion des gagnants: qui seront canadiens et franco-
phones et auront accompli un travail original
et d'une qualité exceptionnelle.

C'est devant le grand public et les télé specta-
teurs, directement du Complexe Desjardins,
que les heureux élus recevront leur prix.

Animateur: Winston McQuade. Rechercheur:
Michel Capistran. Réalisation: Henriette Grenier.
Coordonnateur: Jacques Demers.

Québec et Ottawa suggèrent aux municipalités

Transport en commun: nouveau mode de répartition des coûts

par Florian BERNARD

Le ministère des Transports du Canada et celui du Québec ont divulgué simultanément, hier soir, une étude qui favorise un nouveau mode de répartition du coût du transport en commun pour les municipalités.

Cette formule est révolutionnaire par rapport aux méthodes traditionnelles de calcul des quotes-parts des coûts puisque, pour la première fois, elle établit les contributions des municipalités en fonction de la qualité réelle des services fournis, du nombre de véhicules à l'heure, du millage véritablement parcouru, du

nombre des arrêts, du nombre des voyageurs effectivement transportés, etc.

La nouvelle formule fait table rase des anciens modes de calcul des contributions municipales basées sur le rapport évaluation foncière et population.

Le directeur de l'étude, M. Gabriel Fortin, a choisi comme zone-témoin le territoire de la Rive sud, actuellement desservi par la CTRS et comprenant sept municipalités, dont Longueuil. Il s'agit, selon lui, d'une région représentative de la plupart

des régions du Canada où des services inter-municipaux de transport en commun ont été organisés. Dans l'esprit de M. Fortin les conclusions de son étude pourraient servir à l'ensemble des provinces canadiennes.

Une formule audacieuse

La pierre d'achoppement de la plupart des pourparlers entre les villes — lorsqu'il s'agit de créer un service de transport en commun — est l'impossibilité de convenir d'une formule satisfaisante et équitable de partage des coûts.

Comparaison de la quote-part du déficit selon l'ancienne et la nouvelle formule pour la Rive sud (budget 1976).

VILLE	NOUVELLE FORMULE	ANCIENNE FORMULE	DIFFÉRENCE
Longueuil	282,711	271,581	11,133
Lemoyne	21,332	32,120	(7,788)
Brossard	218,457	199,503	18,954
Greenfield Park	90,936	90,927	009
Notre-Dame	12,508	12,766	(258)
Saint-Hubert	191,253	212,437	(18,184)
Saint-Lambert	138,492	142,354	(3,862)

La plupart des discussions se terminent presque inévitablement par un échec dès que surgissent les questions de partage des déficits.

Il fallait donc arriver

à élaborer une formule juste, permanente, équilibrée et qui ne prêterait à aucun malentendu. Or M. Fortin estime que la formule qu'il baptise techniquement du nom

de «S-2» répond à ces critères en ce sens qu'elle fixe le coût du transport en fonction des services réellement fournis et vérifiables à n'importe quel moment.

De plus les villes intéressées à créer un service de transport en commun avec d'autres municipalités peuvent savoir à l'avance ce qu'il leur en coûtera exactement.

Sous le titre générique et savant de $(Cd \times Di) + (Ch \times Hi) + (Cf \times Api) - (R \times P/Pi/PPT) = \text{Quote Part}$, l'étude détermine — pour le profane — une méthode de calcul basée sur les critères sui-

vants: les coûts et les revenus sont répartis en trois catégories:

Tout d'abord les coûts variables selon la distance parcourue dans chaque municipalité, puis la durée des parcours selon les autobus/heures, et ensuite les coûts fixes qui dépendent du nombre de véhicules en service, incluant le salaire des chauffeurs. De cette somme sont soustraits les revenus perçus et les subventions.

Les revenus sont calculés selon le nombre de passagers payants provenant de la municipali-

té ou s'y destinant, si le déplacement a commencé à l'extérieur du territoire. La somme de cette opération mathématique établit la quote part de chaque municipalité.

Un exemple concret

En soumettant hypothétiquement les municipalités de la Rive sud actuellement desservies par la CTRS à cette nouvelle formule, on découvre que Saint-Hubert économiserait une somme de \$18,000 par année alors que, jusqu'ici, cette ville était la plus lourdement frappée par la répartition.

En effet, selon le système actuel, Saint-Hubert consacre le plus d'argent per capita au transport en commun, soit \$271,65 par année, suivi de Longueuil qui y consacre \$258,33. Vient ensuite Saint-Lambert, Brossard, et Greenfield Park, suivis de Notre-Dame et Lemoyne qui assument des dépenses per capita beaucoup moins élevées. Or les coûts payés par ces villes n'ont aucune relation scientifique avec les services réellement obtenus.

Centres d'accueil: \$17 autres millions

SHERBROOKE — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a annoncé hier devant les membres de la corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, que de nouveaux crédits budgétaires de \$15 millions allaient être ajoutés au \$117 millions déjà alloués en vue de la construction, cette année, de 50 nouveaux centres d'accueil.

Des 4,000 postes qui seront ainsi créés, M. Lazure a promis que le plus grand nombre serait alloué aux infirmières auxiliaires.

Assurant son appui inconditionnel à la Corporation dans la lutte que celle-ci mène pour que soit reconnue légalement la profession de ses membres, le ministre s'est engagé à être son porte-parole auprès du conseil des ministres. Il a souligné à ce sujet que des règlements d'autorisation d'actes entreraient en vigueur dès le début du mois d'octobre, confirmant ainsi la nouvelle annoncée par le président de l'Office des professions, Me André Desgagné.

Selon M. Lazure, c'est la logique même qui était en cause dans la situation faite jusqu'à présent aux infirmières et infirmiers auxiliaires, logique qui, dans les établissements, «les voulait compétents la nuit et les fins de semaine, mais qui leur niait ces qualités le jour».

Le ministre a conclu en soulignant que le travail des auxiliaires s'inscrivait précisément dans l'esprit des priorités que le gouvernement avait établies pour les Affaires sociales: développer des sources pour les handicapés, les patients chroniques, les vieillards et les malades aux traitements prolongés, domaines dans lesquels se sont particulièrement illustrés les auxiliaires ces dernières années.

La PACT a paraphé 179 clauses

par Mariane FAVREAU

Faisant bande à part pour les négociations, les quelque 5,000 enseignants anglo-catholiques de la province sont actuellement en plein dans cet exercice.

Même si la convention collective de la PACT (Provincial Association of Catholic Oeaters) n'expire que le 30 juin prochain, déjà 179 clauses ont été paraphées. Les demandes de ces enseignants portent sur la sécurité d'emploi, de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants dits exceptionnels, un nombre accru de spécialistes pour l'enseignement du français (langue seconde) et une échelle de salaire unique tenant compte des hausses du coût de la vie et de la productivité.

Or, depuis plus d'un mois, les négociations sont plus ou moins suspendues: les négociateurs patronaux n'auraient pas reçu de mandat du gouvernement du Québec touchant les clauses à incidence monétaire.

Le directeur général de l'Association des enseignants anglo-catholiques, M. Robert Dobie, assure que ce groupe endosse les amendements au code du travail récemment soumis en vue d'accélérer les négociations dans les secteurs public et parapublic, à savoir qu'elles commencent plus tôt afin que de nouveaux contrats puissent être signés avant l'expiration de l'ancien.

C'est exactement ce que la PACT a fait. Mais elle estime que le meilleur moyen pour le gouvernement de prouver sa bonne foi, c'est de soumettre sans retard ses offres salariales. Si un climat positif a prévalu tout au cours des négociations (les demandes ont été déposées le 6 mars), il pourrait se gâter par suite de retards inexplicables.

Dans le cas de ces enseignants, la partie patronale est constituée par le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires catholiques.

À la dernière ronde de négociations patronales, la PACT négociait seule, en dehors de la CEQ et des enseignants protestants. Cette association avait obtenu un contrat de deux ans, contrairement aux autres enseignants dont le contrat expire l'an prochain.

Désormais, en assurance automobile, c'est l'indemnisation directe.

Jusqu'ici, en cas d'accident automobile, vous pouviez demander à votre assureur le remboursement des dommages subis par votre voiture à condition cependant que vous ayez une assurance Collision.

Autrement, vous deviez supporter vous-même les frais de réparation ou présenter votre réclamation à l'autre automobiliste, selon que vous étiez responsable ou non de l'accident.

Depuis le 1^{er} mai 1978, c'est l'indemnisation directe.

La responsabilité de chaque automobiliste est maintenant établie en fonction d'un barème présentant 21 cas types.

Si vous n'êtes pas responsable, vous êtes indemnisé sans délai par votre propre assureur.

Si, au contraire, vous êtes responsable de l'accident, c'est encore votre assureur qui vous indemnise pourvu que vous ayez eu la prudence de souscrire une assurance Collision.

L'indemnisation directe s'applique aux accidents survenant au Québec entre au moins deux véhicules dont les propriétaires sont connus. Elle facilite les relations entre assureurs et assurés, simplifie les formalités et, bien sûr, accélère les règlements.



Bureau d'assurance du Canada



groupement des assureurs automobiles

Assauts sexuels et commerce de stupéfiants

Le chef des Black Spiders nie tout devant la CECO

QUÉBEC (PC) — Témoignant hier à la barre devant les commissaires de la CECO, Jean-Marie Leclerc, désigné comme le chef des motards «Black Spiders» de Saint-Michel de Bellechasse, a nié avoir assailli sexuellement des adolescentes de l'endroit et s'être livré au commerce des stupéfiants.

Agé de 27 ans, Leclerc a eu plusieurs démêlés avec la justice et a été

reconnu coupable, dans les années 1970, de voies de fait, de lésions corporelles et de possession de drogues.

Pendant cette deuxième journée d'audiences de la CECO sur «l'affaire Saint-Michel», le procureur de la Commission, Me Jean-François Dionne, a interrogé Leclerc relativement à une quinzaine de présumés assauts sexuels qui auraient été

commis durant les dernières années sur environ sept jeunes filles de Saint-Michel.

Dans tous ces cas, Leclerc a nié les séquestrations et les assauts individuels ou de groupe dont ces adolescentes auraient été victimes. Il a cependant admis avoir eu des relations avec deux d'entre elles, «mais, a-t-il précisé, je n'ai pas eu besoin de les menacer».

Quelques heures auparavant, le propriétaire d'un restaurant situé non loin du local des Black Spiders, sur la rue principale de Saint-Michel, était venu révéler devant les membres de la Commission que son épouse avait été l'objet d'une tentative de viol de la part de deux membres de la bande de motards. Il a aussi expliqué que les viols se sont produits «en quantité énorme» dans le village, depuis quelques années, d'une part parce qu'ils étaient souvent commis sur des jeunes filles peu méfiantes qui avaient grandi avec ces garçons devenus motards, et d'autre part parce que les victimes n'osaient pas porter plainte par crainte de représailles.

Le témoin a raconté avoir avisé les autorités municipales de la situation par laquelle non seulement les filles,

mais aussi tous les jeunes du village en général, en étaient venus à craindre de se promener seuls dans les rues. «On m'a dit qu'on exerçait une surveillance, qu'on prenait en note certaines immatriculations. Mais pendant ce temps, le groupe continuait à faire du tapage, à se promener à toute vitesse dans les rues étroites du village et à se ballader impunément avec des chaînes et des couteaux».

Leclerc a par ailleurs été questionné, hier, sur la provenance de dépôts d'argent importants et successifs faits à la Caisse populaire de La Durantaye, municipalité voisine de Saint-Michel, et dans un compte inscrit au nom d'une personne identifiée comme étant son amie. En effet, entre 1976 et 1977, il a été prouvé hier que Leclerc y a fait neuf versements

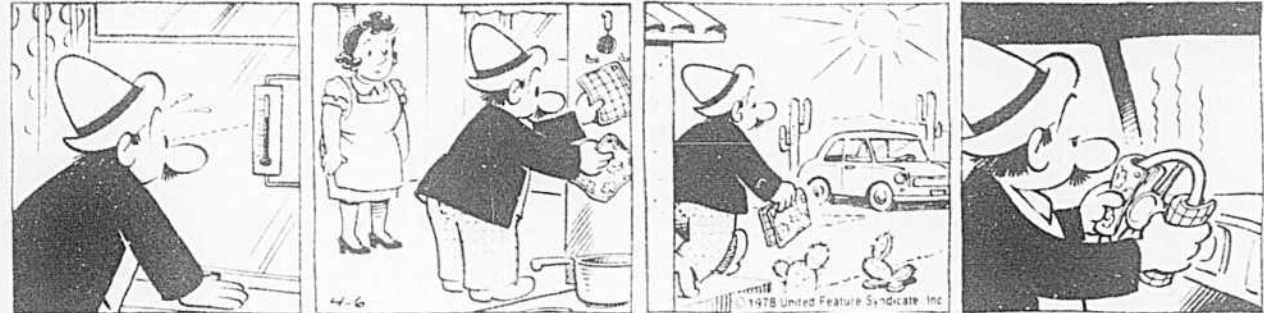
en argent sonnante et totalisant une somme de \$28,000.

Mais Leclerc a refusé d'admettre toute l'hypothèse voulant que ces sommes aient été tirées du profit de la vente de stupéfiants. Il a soutenu que ces sommes provenaient de l'indemnité de \$25,000 obtenue en 1973 après un accident à la suite duquel il perdit l'usage d'une jambe.

LES NAUFRAGÉS



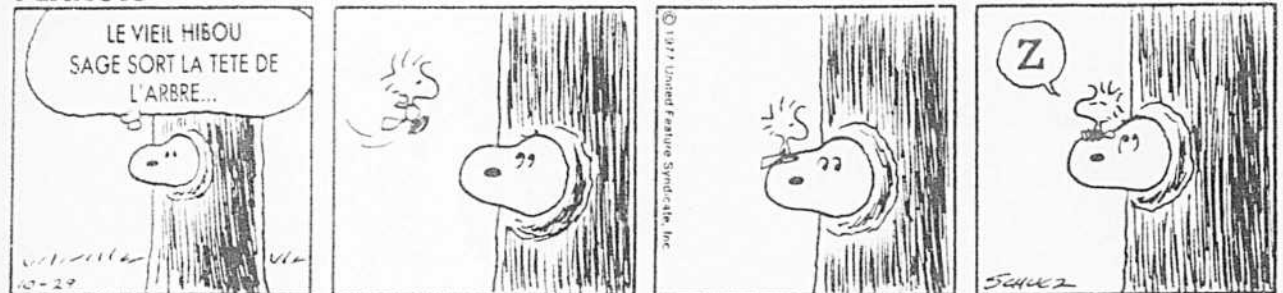
FERDINAND



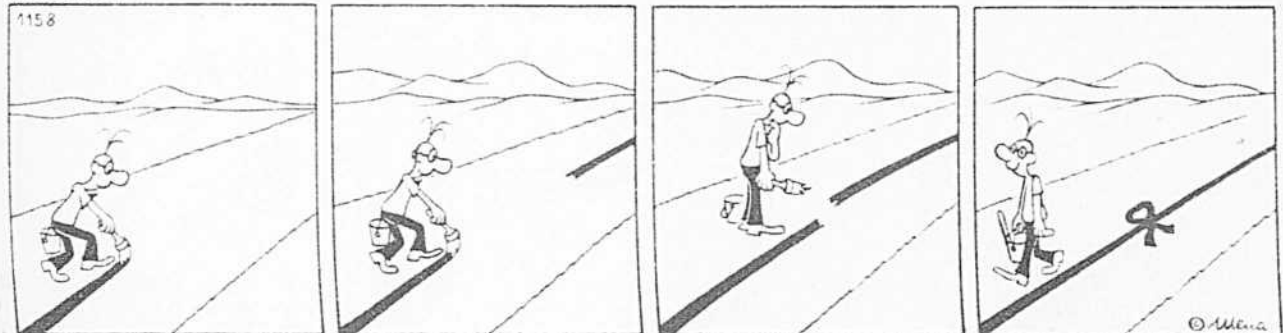
PHILOMÈNE



PEANUTS



CANDIDE



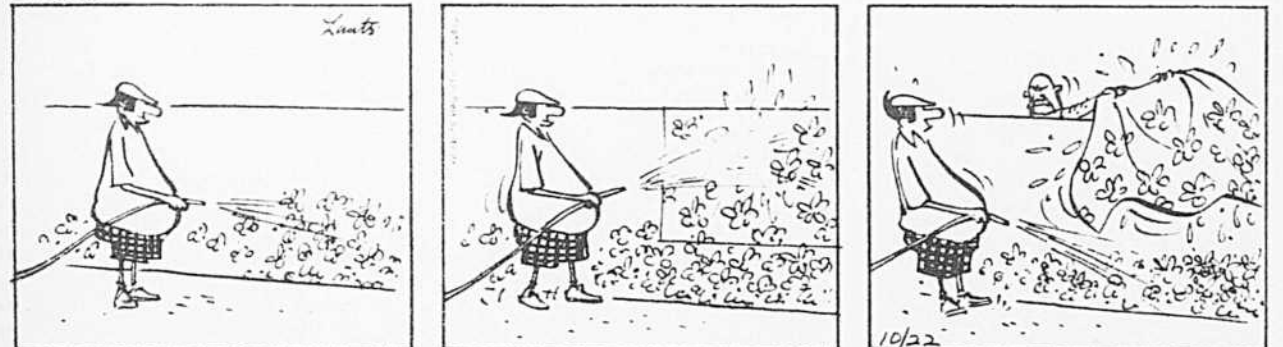
BOZO



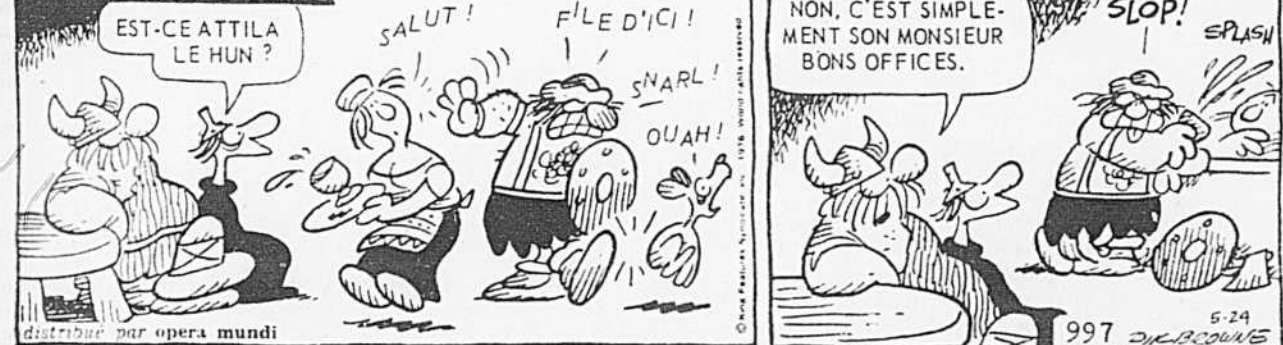
MON ONCLE



BASILE



HAGAR DUNOR le VIKING



MUTT ET JEFF



Votre horoscope

Les aspects lunaires vous confèrent une intuition exceptionnelle, vous prendrez d'heureuses décisions mais l'important sera de mettre vos idées en pratique. Vous devrez essayer de ne pas vous contenter d'une théorie stérile. Chance avec 9 et 32.

ANNIVERSAIRES: Votre sincérité sera appréciée en dépit des critiques dont vous pourriez être l'objet, vous remporterez de brillants succès.

NAISSANCES: Les enfants nés ce jour seront sensibles et consciencieux. Ils montreront une tendance à se replier sur eux-mêmes et vous devrez les pousser à s'extérioriser.

Profession: On vous fera des propositions qui vous sembleront très avantageuses, demandez-vous si elles ne cachent pas quelques inconvénients.

Affection: Votre charme sera irrésistible. Santé: Bon tonus.

Profession: Vous aurez besoin de toute votre patience pour supporter les erreurs et la désinvolture de votre entourage. Affection: Montrez-vous plus tendre et plus empressé auprès de votre conjoint. Santé: Bonne.

Profession: Vous allez avoir à faire à forte partie, toute votre énergie sera nécessaire pour convaincre votre entourage de vous aider. Affection: D'agréables retrouvailles marquent cette journée. Santé: Bonne.

Profession: Votre entourage pourrait chercher à freiner votre action et vous aurez du mal à agir librement comme vous le désirez. Affection: Ne vous laissez pas aller à la jalousie. Santé: Bonne vitalité.

Profession: Si vous avez des questions à débattre avec vos collaborateurs, craignez que le dialogue soit difficile et stérile. Affection: Vous vous sentirez plus confiant et plus aimé. Santé: Ménagez-vous.

Profession: Des idées claires et une bonne intuition vous permettront de venir à bout d'un problème délicat à la satisfaction de tous. Affection: Montrez-vous plus tolérant. Santé: Ménagez votre véhicule.

Profession: Ne restez pas dans une situation ambiguë, prenez un parti et ne changez pas de ligne de conduite même si on cherche à vous influencer. Affection: Harmonie au foyer. Santé: Surveillez votre foie.

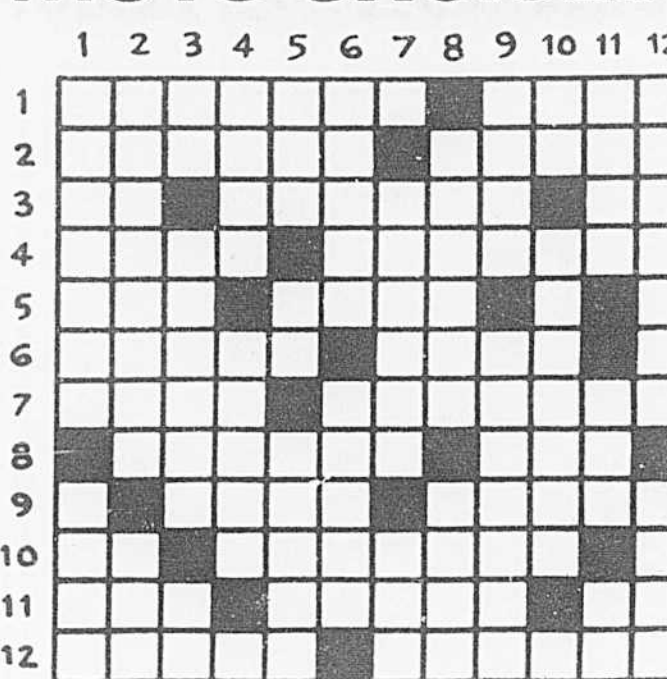
Profession: Vos adversaires préparent une contre-attaque que vous pouvez parer en vous préparant longtemps à l'avance. Affection: Évitez les discussions qui peuvent dégénérer en conflit. Santé: Prenez soin de vos dents.

Profession: Il vous faudra pratiquer une politique d'évitement si vous ne voulez pas vous trouver dans une position délicate. Affection: Cherchez à élargir le cercle de vos amis. Santé: Soignez-vous par les plantes.

Profession: La collaboration que vous aviez envisagée vous apportera plus de désagréments que d'avantages véritables. Affection: Goûtez en toute quiétude le charme de nouveaux liens. Santé: Ne vous surmenez pas.

Profession: Ne vous laissez pas aller au pessimisme, redressez la situation en vous montrant plus positif et plus combatif. Affection: Le ciel de vos amours est sans nuage. Santé: Faites des repas légers.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT
1—Produit stupefiant dérivé de la morphine — Vallée des Pyrénées centrales.
2—Bête qui braie — Greffes.
3—Vieux do — Matière colorante rouge — Unité de vitesse.
4—Commencement — Jeu de hasard.
5—Dans la rose des ventes — Prénom masculin.
6—Ancienne capitale du Frioul — En outre.
7—Crie (lion) — Alcaïoïde de la fève de Calabar.
8—Kidnapé — Baie des côtes d'Honshu.
9—Il a fait le portrait de Thomas Regnaudin — Vieilles.
10—Regal de chien — Aménies par l'usage.
11—On y pose une balle de golf — Nommer à une fonction — A moitié.
12—Sortis — Continuer à être tel ou tel.

VERTICALEMENT
1—Colline — Un mets.
2—Capable — Possessif.
3—Ile de l'Atlantique — Maladie du cuir chevelu — En les.
4—Hardie — Autour de la poignée d'une manivelle.

5—Préfixe signifiant égal — Dieu des Égyptiens — Indique la troisième personne.
6—Patrie des Neslois — Action de se manifester.
7—Provoque la production d'ions — Avait à sa tête un staroste.
8—Buté — On l'air circule.
9—Charge d'aliboron — Institues.
10—Dans la gamme — Rembarres.
11—Apôtre des Francs — Issue Préfixe privatif.
12—Carburant — Partie du jour.

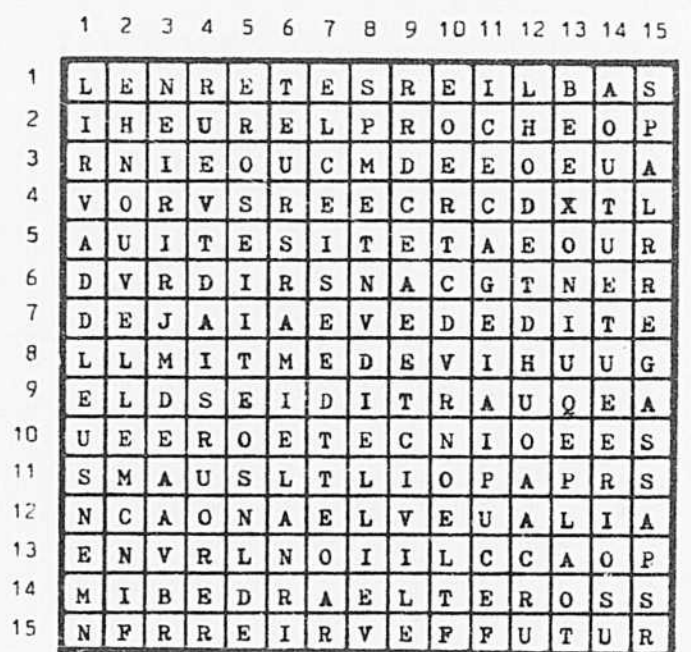
Solution au prochain numéro

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 LAVETTE ANET
2 EMULE LESE R
3 CIL TOUTE CA
4 TENTER ISAAC
5 ERREUR NIE
6 RARE ESENE
7 ETAIN A USER
8 TILIACEES O
9 PERLES REELU
10 ANEE SURS ET
11 UT SAINTE AVE
12 LET ASIR SES

Solution du dernier problème

MOT-MYSTÈRE

TEMPS — Un mot de 7 lettres



AGE ANNUEL AOUT AVENIR AVRIL CAREME CIVILE COUCOU DATEUR DECADE DEJA
DURER EPACTE EPOQUE EQUINOXE ERE ETALER ETE ETERNEL FEVRIER FIN FRAIS
FUTUR HEURE HIER HIVER IDES LAPS LUNDI LUSTRE MAI MARDI MARS
MENSUEL MIDI NIVOSE NOEL NOUVELLE OCTAVE PASSAGER PROCHE QUARTIDI RECENT SABLIER
SIECLE SOIREE SOLEIL TARD TEMPS VEILLE

Solution du dernier problème: SAGARD

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas. Les lettres qui vous restent composent le mot-mystère.

LA PHOTO/Vertical ou horizontal?





les syndicats et la question nationale

PIERRE VENNAT

Des alliés plutôt gênants

ME si le congrès de la CSN a voté, la semaine dernière à Montréal, en faveur du droit à un Etat national pour les Québécois, et que celui de la CEQ, dans quelques jours, s'appête à faire de même, il n'est pas certain que cet appui «général» fasse vraiment l'affaire du gouvernement Lévesque.

Pour la bonne raison que l'Etat national dont rêvent les syndicalistes et celui que préconise, jusqu'ici, le gouvernement du Parti Québécois ne se ressemblent pas du tout et que les syndicats ont vraiment l'intention, comme en fait foi le titre que l'on retrouve sur le document de la CEQ là-dessus, de «s'approprier la question nationale».

Sus à un capitalisme québécois

Les centrales syndicales, en effet, accusent carrément le Parti Québécois de vouloir, par le truchement de son projet autonomiste, développer un «capitalisme québécois franco-phonie à saveur étatique».

Et de ce néo-capitalisme, ils n'en veulent pas plus que du capitalisme anglophone actuel. D'ailleurs, ils ne s'en cachent pas et dans un document de réflexion distribué la semaine dernière à l'hôtel Bonaventure, durant le congrès de la CSN, on pouvait lire: «L'analyse du projet de développement économique qu'entend apporter le PQ montre clairement qu'il n'a aucunement l'intention de s'attaquer au capitalisme étranger, mais qu'il entend surtout inter-

venir dans les secteurs dominés par la bourgeoisie canadienne-anglaise comme l'acier ou les institutions financières».

Le mouvement syndical accuse donc le PQ de ne vouloir que déplacer les pouvoirs «pour renforcer la bourgeoisie francophone».

La réponse des représentants syndicaux là-dessus est très claire: «Serions-nous moins exploités par une bourgeoisie francophone que canadienne ou américaine?»

Les centrales reprochent également à la politique économique du PQ de viser fort peu à sortir de notre dépendance vis-à-vis les monopoles américains. Au contraire, chaque visite de M. Lévesque ou de ses ministres outre-frontière renforce la méfiance syndicale.

Par contre, on croit voir dans le programme péquiste «un développement du capitalisme québécois à forte saveur étatique», à travers plusieurs facettes du programme du PQ: l'aide aux coopératives, la création et l'expansion des sociétés d'Etat, des programmes d'assistance financière et technique aux petites et moyennes entreprises, etc.

«A supposer que ces politiques puissent servir réellement à développer une bourgeoisie francophone au Québec, est-ce que les travailleurs québécois sont prêts à se serrer la ceinture pour ces objectifs?»

La réponse claire du mouvement syndical, c'est non.

Libération nationale et socialisme

Bref, à l'heure où le premier ministre Lévesque et ses autres

ministres tentent de rassurer l'étranger, ainsi que le monde des affaires d'ici sur la portée du projet souverainiste, la CSN a voté — et la CEQ s'appête à voter — qu'une lutte de libération nationale véritable ne peut être qu'une lutte pour le socialisme.

Voici qui risque fort d'embarasser, plutôt qu'aider, le gouvernement péquiste.

D'ailleurs, dans l'esprit des centrales, l'appui à la thèse souverainiste ne signifie nullement un appui au PQ. Dans un document de réflexion soumis au congrès du PQ, et qu'on retrouve sous d'autres formes dans la documentation officielle de la CSN et de la CEQ, on est très clair là-dessus: «Parce que le PQ ne répond pas aux revendications des travailleurs pour un Québec indépendant et socialiste, jamais le mouvement syndical ne pourra accorder un appui inconditionnel au PQ».

On a même dit que «la lutte pour la libération du Québec doit prendre la forme d'une lutte anti-impérialiste».

Pour les syndiqués, se libérer signifie pour la nation québécoise s'approprier des moyens qui lui manquent pour se développer pleinement, de manière autonome, tant aux niveaux politique, économique, social que culturel.

«Il ne suffit donc pas de changer les responsables aux postes de commandes et la bourgeoisie canadienne-anglaise par la bourgeoisie québécoise, il s'agit au contraire de lutter pour que les travailleurs qui constituent la majorité s'approprient les ri-

chesses collectives et contrôlent dans le sens de leurs intérêts le développement de la nation».

La lutte pour le socialisme

Pour tout dire, le mouvement syndical québécois, du moins la CSN et la CEQ, semble s'orienter comme si la lutte pour le référendum était presque perdue et qu'il faut donc, quel que soit le futur régime politique, viser «plus haut», soit le socialisme.

Le volumineux document de la CEQ sur la question nationale est d'ailleurs assez clair là-dessus: on peut s'attendre, dit-on, à une campagne de «terrorisme économique sans précédent» lors de la période pré-référendaire.

«Ce rapport de force inégale en faveur de la fraction monopoliste de la bourgeoisie canadienne a de fortes chances de faire échouer le projet actuel du PQ. Même si les représentants du PQ tentent de s'allier les milieux financiers américains, ces derniers se rangeront du côté des intérêts des capitalistes canadiens, compte tenu de la situation avantageuse qu'ils trouvent dans l'alliance avec la bourgeoisie canadienne et de la dépendance de l'économie canadienne face à l'économie américaine».

En conséquence, le mouvement syndical dit oui à l'Etat national, mais non à toute forme de compromis avec le milieu des affaires.

Il est loin d'être certain, dans les circonstances, que le gouvernement Lévesque se considère heureux d'un tel «appui».



viol du courrier

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Une capitulation du pouvoir politique devant la GRC?

L'EMPRESSEMENT d'Ottawa à légiférer sur l'ouverture du courrier par la police (projet C-26) résulte de la capitulation du pouvoir politique devant les «forces de l'ordre» et la crainte du scandale.

C'est ce que soutenait la Ligue des droits de l'Homme dans un mémoire présenté cette semaine au comité sur la Justice de la Chambre des communes alors qu'elle s'opposait fortement à l'extension des pouvoirs de la police.

Les ministres impliqués, celui des Postes, de la Justice et le Solliciteur général, ont invoqué toutes sortes de raisons pour justifier ce que la Ligue dénonce comme une «nouvelle érosion des libertés des individus». Mais aucune, à son avis, ne résiste à une analyse sérieuse ou ne repose sur des données vérifiables.

Le mémoire souligne que la police tente depuis 58 ans d'obtenir le pouvoir d'ouvrir légalement le courrier de première classe, mais que les hommes politiques le lui ont toujours refusé jusqu'ici. Il est évident que la révélation du «scandale de la GRC», en novembre 1977, a été l'amorce de cette loi, poursuit le mémoire.

Trois mois après que la presse eut révélé que la Gendarmerie royale ouvrait illégalement le courrier de première classe depuis 40 ans, le gouvernement déposait en catastrophe le projet de loi C-26 visant à rendre légales ces opérations. Il n'a cependant pas fait la preuve qu'il était nécessaire de rendre légale l'ouverture du courrier. Tout au plus s'est-il contenté d'invoquer certains prétextes susceptibles de lui rallier l'opinion en faisant appel aux préjugés.

La seule recherche véritable entreprise pour déterminer s'il était nécessaire d'abroger le secret du courrier est loin d'être terminée note la Ligue, puisque la Commission Macdonald n'entend pas remettre de rapport avant un an, peut être deux, au gouvernement.

Les prétextes

Lorsque M. Trudeau dit que le projet de loi ne vise qu'à rendre légale une technique policière courante, il utilise un procédé inquiétant et discriminatoire, dit la Ligue. Pourquoi changer la loi lorsque ce sont des policiers qui la violent, alors qu'on ne le fait pas pour de simples citoyens en cas d'avortement, par exemple?

L'attitude du premier ministre selon la Ligue passe à côté de la vraie question. «Il ne s'agit pas de savoir si l'ouverture du courrier devrait être légale ou pas, mais bien si elle est acceptable et nécessaire».

Le mouvement s'en prend ensuite aux affirmations d'Ottawa à l'effet que la majorité des autres pays le font, notant que cela n'a jamais été établi, pour énoncer fort logiquement qu'on ne change pas les lois pour s'aligner sur les autres, mais parce que la preuve est faite qu'on a des raisons de le faire.

En dépit des demandes répétées de la police, un seul rapport gouvernemental recommande de permettre l'examen du courrier pour des raisons de sécurité nationale, le rapport Mackenzie de 1968. Mais le gouvernement n'ayant jamais cru nécessaire d'appliquer cette recommandation et la documentation recueillie par la commission de l'époque n'ayant pas été rendue pu-

blique, rien ne permet de croire qu'elle avait raison.

La présence du terrorisme international ne justifie pas plus l'urgence d'adopter pareille loi, puisque déjà en 1957 on connaissait l'importance des communications pour les activités d'espionnage et de subversion, mais on ne voyait pas le besoin d'intervenir de cette manière.

Une des raisons la plus souvent invoquées par les policiers et les hommes politiques est le besoin de faire échec au trafic de la drogue. Là encore, on ne démontre pas que l'ouverture du courrier soit indispensable, nécessaire ou utile. On ne prouve pas que ce puisse être une arme efficace pour la police.

L'utilisation de cet argument, précise le document est une manœuvre politique destinée à faire mieux avaler les parties indigestes de la loi qui traitent de la «sécurité nationale», en faisant appel à l'opinion publique émue par la «lutte contre le terrible fléau de la drogue».

C'est une raison plus vendable en période préélectorale, soutient la Ligue. Qui en effet osera s'opposer à cette loi et risquer du même coup d'être dénoncé comme un «infâme défenseur de trafiquant de drogue».

De toutes manières, la police peut déjà ouvrir le courrier pour faire échec aux trafiquants puisque la Loi des postes permet dans ces cas d'intercepter la livraison d'envois, peu importe leur provenance. La GRC reconnaît d'ailleurs que cette méthode est peu efficace pour obtenir condamnations et arrestations de suspects.

La Gendarmerie n'a donné aucun exemple non plus, d'arrestations de terroristes ou d'espions suite à l'ouverture du courrier bien qu'elle se livre à cette pratique depuis fort longtemps.

Les raisons secrètes

Les véritables raisons qui poussent le gouvernement à légiférer sont secrètes, affirme la Ligue. On demande une confiance aveugle à la population au nom de la «sacro-sainte sécurité nationale».

La première vraie raison vise à rendre plus facile le travail de la police, ce qui ne signifie pas pour autant plus efficace. S'il ne s'agit que de faciliter le travail de la police, pourquoi ne pas permettre aussi la détention préventive, l'arrestation et la perquisition sans mandat?

La seconde vraie raison qui commence à apparaître, c'est que la police canadienne a des comptes à rendre à la communauté internationale du renseignement, aux autres forces policières amies qui lui fournissent des renseignements.

Dans ce monde c'est «donnant-donnant». Si la police canadienne veut continuer de jouir de ces sources internationales, il faut qu'elle utilise les mêmes méthodes pour faire sa part à armes égales.

Enfin, la dernière raison reste ce que la Ligue qualifie de capitulation du pouvoir politique devant les revendications de la GRC.

Alors que les gouvernements avaient pu, depuis plus d'un demi-siècle, résister aux demandes policières, il est devenu évident depuis l'éclatement du «scandale de la GRC» que le gouvernement fédéral n'est plus en mesure de le faire, soutient la Ligue des droits de l'homme.



le pacifisme s'intensifie

ROBERT POULIOT
collaboration spéciale

La «Paix Maintenant» menace Begin

TEL-AVIV — Tout a commencé au lendemain de la Guerre des Six Jours lorsque quelques dizaines d'officiers de réserve, sur l'inspiration du poète Amos Oz, ont écrit un livre au titre aussi évocateur que «Le Septième Jour».

Décrivant l'émotion et l'état psychologique de jeunes kibboutzniks qui ont participé au grand jeu de la guerre de 1967, ce recueil de témoignages est devenu le document de chevet de tous ceux qui se proclament aujourd'hui colombes en Israël.

Puis, sans qu'on s'y attende, éclate la guerre de 1973 par un jour de jeûne national, le Yom Kippour. L'état de surprise créé par les armées arabes est fatal: 2,500 Israéliens meurent au combat. Les parents crient «assassin» à Dayan qui n'a pas tenu compte des informations des services secrets. Poussés par un mouvement d'opposition extra-parlementaire on ne peut plus spontané, le chef d'état-major et tout le cabinet de Golda Meir démissionnent en avril suivant.

Cela ne s'était jamais vu auparavant. Pour la première fois dans l'histoire du pays, la population s'était mise à douter de sa classe dirigeante.

Aux élections de mai 1977, le Mouvement pour le changement démocratique, un parti créé en l'espace de six mois seulement avec l'appui de colombes et d'organisations qui en avaient assez des vieux partis, remporte 15 sièges à la Knesset et fait basculer 29 ans de pouvoir travailliste.

C'est le choc qui n'en attend qu'un autre: la visite du prési-

dent Sadate. La goutte qui fait déborder le vase est l'invasion du Sud-Liban, causant la mort d'un millier de civils et créant 150,000 nouveaux réfugiés au Moyen-Orient. Les militaires israéliens reviennent du front l'air désabusé, avec un goût amer d'avoir participé à une opération sanglante presque inutile. De là à rappeler l'état des jeunes GI's américains rentrant du Vietnam, il n'y avait qu'un pas que plusieurs ont vite franchi.

C'est dans ce contexte qu'est né le premier grand mouvement organisé d'opposition extra-parlementaire en Israël pour la «Paix Maintenant».

Une boule de neige

Un «sabre» de 29 ans qui s'est battu sur les fronts du Golan et du Sinaï en 1973, Yoel Bar appartient à cette poignée de jeunes réservistes qui ont réussi à convaincre le 7 mars dernier plus de 300 de leurs frères officiers à signer une lettre adressée au premier ministre Begin.

«Un gouvernement qui préfère l'existence d'Israël dans les limites historiques de l'Etat Hébreu (en référence au «Grand Israël» de la Bible) à la paix et à des relations de bon voisinage, dit la lettre, a de quoi susciter d'amères réflexions. Une politique gouvernementale qui perpétue l'assujettissement sur plus d'un million d'Arabes peut ébranler le caractère démocratique et juif de l'Etat et rendre extrêmement difficile notre identification à l'avenir d'Israël».

Cette protestation est d'autant plus importante en terre juive

que les jeunes n'ont vraiment jamais participé à la politique active depuis la fondation du pays. Avec trois ans de service militaire à l'âge de dix-huit ans, un universitaire ne pouvait guère accéder au marché du travail avant 24 ou 25 ans, une situation qui n'a pas son pareil dans nos pays industrialisés. Avec le mariage et les enfants qui suivent, presque toute une génération était mise à l'écart du grenouillage électoral.

«Nos interminables discussions de salon le soir du sabbat ne servaient à rien. Il fallait sortir et rallier l'opinion publique» raconte Yoel.

Qualifiés tour à tour de traîtres par les factions les plus conservatrices du pays, de vulgaires «paceniks» par les politiciens qui ont fait des négociations de paix et d'armistice leur pain du jour pendant trente ans et enfin de «rêveurs» par tous ceux-là qui de toute façon n'ont jamais cru à la paix, ce peloton de réservistes a malgré tout réussi à générer un mouvement de masse.

Le premier avril, 35,000 Israéliens viennent manifester à Tel-Aviv pour la «Paix Maintenant». Quatre jours seulement auront suffi à organiser l'appel. Le 21 avril, les porte-voix du mouvement rencontrent Menahem Begin et le vice-premier ministre Yigal Yadin, chef du Mouvement pour le changement démocratique. Rien n'y fait. Cinq jours plus tard, M. Begin quitte Jérusalem pour Tel-Aviv en voiture officielle. Sur son chemin, près de 5,000 personnes font la chaîne humaine sur 22 kilomètres en brandissant des pancar-

tes pour une «Paix Maintenant». L'effet est impressionnant.

Outre les 90,000 signatures recueillies jusqu'ici, le mouvement attire de plus en plus d'hommes politiques comme Abba Eban et Iygal Allon, deux ex-ministres aux Affaires étrangères, Yossi Sarid, l'une des plus jeunes figures de proue chez les travaillistes, Haim Bar-Lev, ex-chef d'état-major de l'armée israélienne, et Choulamit Aloni, l'une des rares femmes à siéger à la Knesset et leader du Mouvement d'action civique. Les trois grandes organisations de kibboutzim viennent de donner leur appui au mouvement tandis qu'un nombre croissant d'hommes d'affaires et d'industriels se joignent aux rangs.

Mais c'est vraiment les prochains mois qui diront si la «Paix Maintenant» changera ou non le cours politique en Israël. Le mouvement s'emploie actuellement à décentraliser ses activités vers Haïfa et le Néguev. Enfin, les organisateurs comptent déclencher leurs premiers rassemblements contre les colonies en territoires occupés.

«Nous n'avons rien d'un parti politique, insiste Yoel Bar. Tout ce que nous voulons est d'inciter le gouvernement, quel qu'il soit, à négocier une paix honorable maintenant en offrant des garanties raisonnables de sécurité».

«Imaginez-vous donc ce que nous Juifs, avec notre technologie et notre expertise, associés aux Arabes, avec leurs immenses réserves pétrolières et leurs capitaux, pourrions bâtir au Moyen-Orient. Même le Marché commun aurait peine à rivaliser avec nous.»

dépêches

LA JUNTE chilienne ne possède aucun renseignement permettant de conclure à la détention d'aucune des personnes figurant sur la liste de plus de 600 disparus remise par les familles de ces derniers aux autorités du pays, a déclaré hier soir le ministre de l'Intérieur Sergio Fernandez. Il a repoussé avec vigueur toute éventualité d'un emprisonnement secret de ces disparus. Il a toutefois admis que ces disparus aient pu être tués au cours d'affrontements avec les forces de sécurité, étant pour la plupart des activistes de gauche.

VIVEMENT critique par la presse et l'opposition pour ses activités secrètes et accusé de malversations, le département de l'information de l'Afrique du Sud a été démantelé hier par le premier ministre John Vorster. Le secrétaire d'Etat à l'Information, M. Eschel Rhodde, cible numéro un des critiques, démissionnera à la fin du mois. Les activités officielles du département de l'information seront prises en charge par un «Bureau des communications nationales et internationales». La décision fait suite à la publication d'un rapport d'une commission parlementaire dénonçant la conduite de M. Rhodde.

CENT QUATRE-VINGTS enfants d'âge scolaire sont détenus en Afrique du Sud, selon un rapport publié hier, à Genève par la Commission internationale des juristes. Selon ce rapport, il y a de plus en plus de raisons de croire que de nombreux enfants sont détenus en Afrique du Sud pendant de longues périodes. Ces enfants sont isolés. Ils ne peuvent voir ni leurs familles ni leurs parents et sont brutalisés par la police. Le rapport préconise la création d'une commission indépendante chargée de s'enquérir du sort de ces enfants.

LES DERNIERS légionnaires français ont quitté le Shaba hier pour regagner leur base de Corse. Ce dernier contingent français avait été laissé dans la cité minière de Kolwezi pour assurer le relais de la force interafricaine chargée désormais de maintenir la sécurité au Shaba. Par ailleurs, les officiels de la ville ont pris la décision de faire liquider tous les chiens de la ville et des environs. Ces chiens s'étant repus de cadavres au cours et après la bataille, les autorités craignent qu'ils deviennent dangereux. En tout état de cause, affirment les autorités, les risques d'épidémie sont pratiquement inexistantes.

DEUX AUTRES Britanniques ont été condamnés à la bastonnade publique en Arabie Saoudite pour avoir violé la législation sur les alcools et fourni des spiritueux à des Arabes, a-t-on appris hier de source proche du Foreign Office. MM. John Pearson et Paddy Walsh ont été respectivement condamnés à 200 coups de bâton et deux ans de prison et 150 coups de bâton et 18 mois d'emprisonnement, a indiqué cette source. Deux autres Britanniques qui avaient reçu 70 coups de bâton pour le même délit, MM. Nigel Maidment et Brian Cooper, sont arrivés hier à Londres, à bord d'un appareil des lignes saoudiennes (qui ne servent pas d'alcool), et ils ont refusé de faire la moindre déclaration.

LE GÉNÉRAL Augusto Pinochet a affirmé hier que son gouvernement tenait fermement les rênes du pouvoir et que toute tentative de politiciens locaux, aidés par des étrangers, pour le «déstabiliser» était condamnée à l'échec. Démentant les rumeurs parues dans des journaux étrangers sur son éloignement possible du gouvernement militaire, le chef de l'Etat chilien a dit que ces rumeurs sont répandues par des «politiciens désespérés».

LE GOUVERNEMENT américain, dans un communiqué publié par l'ambassade américaine, a exprimé ses profonds regrets de l'incident survenu au siège de la mission diplomatique philippine auprès des Nations unies à New York. Selon des témoins et les victimes, un groupe de policiers en uniforme et armés a fait irruption dimanche dans l'immeuble qui abrite à New York le consulat et la mission philippine auprès des Nations unies. Ils ont passé les menottes à un responsable de la sécurité et fouillé l'office du tourisme et le bureau commercial. Il y a eu des arrestations.

Nouvelle crise politique en Italie

Le scandale emporte le président Leone

d'après Reuter, AFP

Dans un dénouement rapide et inattendu, la soudaine et dramatique démission du chef de l'Etat, M. Giovanni Leone, a ouvert la première crise présidentielle qu'il n'a jamais connue l'Italie en 32 ans de République et plongé ce pays dans une nouvelle période d'incertitude politique et économique.

Déjà secouée par l'affaire Aldo Moro, l'Italie connaît, ainsi, un mois plus tard à peine, un nouveau traumatisme: le départ dans des circonstances peu glorieuses de son sixième président. Latente depuis près de deux ans, l'affaire Leone a éclaté brutalement, hier, au moment même où l'Italie allait entrer, fin juin, dans le semestre blanc, la période durant laquelle le président ne peut dissoudre les Chambres, six mois avant l'échéance de son mandat. La campagne de presse lancée, il y a trois semaines, par l'hebdomadaire de gauche «L'Espresso» avait rendu la situation presque intenable.

L'ombre de Lockheed

L'Espresso avait accusé notamment le président de la République Giovanni Leone d'avoir pratiqué la fraude fiscale et la spéculation immobilière, d'avoir mis la diplomatie italienne au service des intérêts d'amis douteux, notamment en Indonésie et au Proche-Orient, d'avoir enfin été ébloué par le scandale des pots-de-vin versés par la firme américaine Lockheed pour faire acheter par l'Italie en 1971, des avions de transport Hercules C-130.

D'abord réclamée par l'extrême-gauche et l'extrême-droite, comme au printemps de 1976, la démission du chef de l'Etat a trouvé, contre toute attente, un

écho favorable auprès des partis communiste, socialiste, républicain et aucun obstacle auprès de la démocratie chrétienne. Dès lors tout a été très vite et le président Leone annonçait lui-même dans un bref message télévisé sa démission. «Si aujourd'hui, je me suis décidé à accomplir ce pas, c'est parce que je considère l'intérêt des Institutions comme prééminant par rapport à mon intérêt personnel», a-t-il déclaré.

Visiblement affecté, le président démissionnaire a ajouté: «Au moment où une campagne de presse diffamatoire semble avoir entamé la confiance des forces politiques, mon choix ne pouvait être que celui-ci». Il a précisé, cependant, qu'il se sentait le droit de rassurer les citoyens italiens: «Pendant six ans et demi, vous avez eu comme président de la République un homme honnête qui estime avoir servi le pays dans le respect de la Constitution et avec dignité morale».

Dans un communiqué, la direction du Parti communiste a expliqué avoir réclamé la démission du président Leone pour lui permettre d'être plus libre pour se défendre et pour préserver le respect des Institutions. D'ailleurs l'incertitude qui règne au sujet des revenus réels de M. Giovanni Leone va être dissipée au moins au plan officiel: le ministre des Finances, section impôts directs, a, en effet, demandé communication de son dossier fiscal auprès du bureau romain des Contributions dont dépend l'ex-président.

Une villa somptueuse

A propos des manipulations financières, L'Espresso avait rappelé l'affaire des pots-de-vin Lockheed et l'amitié intime qui lie

l'ancien président aux deux principaux inculpés du procès instruit devant la Cour suprême.

Quant aux opérations immobilières dénoncées par l'hebdomadaire, elles intéressent principalement l'acquisition par M. Leone et sa famille d'un terrain frappé d'une interdiction de construire. En dépit de l'interdiction, M. Leone fit élever une résidence somptueuse de 39 pièces sur trois étages évaluée à des centaines de millions de lires. A ce propos, l'hebdomadaire de gauche a accusé le président Leone d'évasion de capitaux, une partie de l'opération ayant été réalisée par le biais de plusieurs sociétés fictives inscrites au Liechtenstein.

Quant aux accusations de fraude fiscale, elles ont été portées par le parti radical qui a demandé au gouvernement comment M. Leone déclarait un revenu non imposable de 8 millions de lires (environ 10.000 dollars) se permettait le train de vie qui était le sien.

La démission de M. Leone, d'autre part, porte provisoirement à la tête de l'Etat italien le président du Sénat, M. Amintore Fanfani. Ce dernier se voit confier un rôle pour lequel il avait fait acte de candidature à deux reprises, en 1964 et 1971.

Mais cette nouvelle crise a pour effet immédiat de causer de nouveaux retards dans l'adoption indispensable de mesures contre la récession, destinées à relancer l'économie. Mais de source politique informée, on déclarait que le Parti démocrate-chrétien et ses alliés communistes au Parlement ont confiance dans leur capacité d'éviter au pays une crise prolongée.



La démission de M. Giovanni LEONE ouvre la première crise présidentielle en 32 ans de république en Italie.

Carter se rend à Panama malgré les incidents anti-américains

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Le président Carter se rend aujourd'hui à Panama pour échanger avec le général Omar Torrijos les instruments de ratification des traités par lesquels les Etats-Unis céderont à Panama le contrôle du canal en l'an 2000.

Les incidents anti-américains de mercredi soir, qui ont fait deux morts et 11 blessés, ne remettent pas en cause le voyage historique du président Carter dans la république centro-américaine, a précisé hier le porte-parole du département d'Etat. Washington a vérifié l'origine de ces émeutes et leurs implications, mais les plans demeurent inchangés et la Maison-Blanche est convaincue que la sécurité du président était assurée.

Cette visite de M. Carter témoigne d'une nette amélioration des relations entre les deux pays même si les traités, ratifiés par le Sénat américain de justesse et par les Panaméens consultés par référendum, ne font pas l'unanimité.

C'est avec une majorité de deux voix seulement qu'ils ont été ratifiés au Sénat et les adversaires des traités se proposent maintenant de faire échec à la législation qui sera soumise au Congrès pour assurer leur application. Certains y voient un coup porté à la sécurité des Etats-Unis, d'autres estiment que leur gouvernement a bradé le canal au profit d'un gouvernement corrompu.

A Panama même, nombreux sont ceux qui dénoncent cette clause du traité votée par le Sénat qui réserve aux Etats-Unis le droit d'intervenir militairement si nécessaire pour maintenir le canal ouvert une fois qu'il sera passé sous le contrôle de leur pays.

De source autorisée américaine, on s'attend à un accueil chaleureux pour le président Carter sans exclure des manifestations de la part de ceux des Panaméens qui reprochent aux Etats-Unis de fournir ainsi un soutien injustifié au régime du général Torrijos. Si l'on en croit les in-

formations de presse parvenues de Panama, le retour d'exil, le week-end dernier, de l'ancien président Anulfo Arias a pour conséquence de raviver les sentiments anti-américains parmi la population.

M. Carter, qui prononcera un discours à Atlanta (Georgie) avant son départ, échangera les instruments de ratification des traités avec le général Torrijos des son arrivée à Panama. Les deux hommes prendront ensuite la parole lors d'une réunion publique. Aujourd'hui également, M. Carter rencontrera à Panama les présidents du Venezuela, de la Colombie et du Costa Rica et le premier ministre de la Jamaïque. Le lendemain, il survolera en hélicoptère le canal et ses installations avant de regagner Washington.

Malgré les critiques qu'ils ont suscitées, M. Carter a déclaré que ces traités mettaient fin, pour les Etats-Unis, à une époque coloniale et ouvraient une nouvelle page dans les relations avec l'Amérique latine.

Sombre crépuscule d'une vie politique

d'après AFP, Reuter

M. Giovanni Leone qui vient de démissionner de la présidence de la République italienne avait été élu en 1971 et devait achever son mandat au mois de décembre prochain. Petit, moustaches discrètes, d'épaisses lunettes posées sur un nez aquilin, il a mené de front depuis 1946 une carrière politique et universitaire.

Ayant renoncé à la carrière juridique au lendemain de la guerre pour se lancer dans la politique, il avait contribué à la solution de plusieurs des nombreuses crises qu'a connues l'Italie de l'après-fascisme. C'est l'homme du compromis — il passait pour être le conciliateur par excellence — qui avait été porté à la présidence du Conseil en 1963 et 1968. Elu président de la République en décembre 1971, à l'issue de l'une des campagnes les plus mouvementées de l'après-guerre et après 23 tours de scrutin, son mandat était essentiellement protocolaire.

Ce Napolitain de 69 ans avait la réputation d'un homme honnête

mais le scandale l'a finalement éclaboussé. Son nom a été associé dans la presse à celui de deux frères jugés pour leur rôle dans cette affaire. Plus récemment, ce sont des démenties par l'intéressé, des accusations d'évasion fiscale et d'irrégularités financières.

Président de la Chambre des Députés de 1955 à 1963, il avait été nommé sénateur à vie par le président Saragat pour avoir honoré l'Italie par ses mérites exceptionnels dans les domaines scientifique et social.

Eminent spécialiste de droit pénal, auteur de nombreux ouvrages de référence dans cette matière, il enseignait à l'Université de Rome.

Le président Leone a fait l'un de ses dernières apparitions publiques lors du service funèbre à mémoire d'Aldo Moro en qui beaucoup voyaient son successeur à la tête de l'Etat. Marié, il a trois fils dont l'aîné est également accusé de fraude fiscale par la presse.

Le gouvernement Tindemans démissionne

Le roi Baudouin réserve sa réponse



Le premier ministre Léo Tindemans arrive au palais royal pour remettre sa démission au roi Baudouin.

BRUXELLES (Reuter, AFP) — M. Léo Tindemans a remis, hier, au roi Baudouin la démission de son gouvernement de coalition. Mais le souverain s'est donné un délai de réflexion et il n'est pas certain qu'il l'acceptera.

La crise a surgi dans le cabinet de coalition formé le 3 juin 1977 en raison d'un désaccord entre sociaux-chrétiens et socialistes sur les réductions des dépenses publiques nécessaires pour diminuer le déficit budgétaire.

Les ministres ont discuté mercredi et pendant toute la nuit sans parvenir à s'entendre. A 7h30 du matin, ils se sont séparés sans que soit fixée de date pour une prochaine réunion.

Le premier ministre s'est rendu au palais royal où il a déjeuné avec le roi Baudouin, déjeuner prévu de longue date et où il aurait dû être question des problèmes du Zaire. Mais ce sont les nouvelles difficultés politiques belges qui ont surtout occupé les conversations de M. Tindemans et du souverain. Elles se sont prolongées pendant plus de quatre heures.

Un bref communiqué a alors été publié déclarant: «Le premier ministre a offert au roi la démission du gouvernement, le roi a demandé à réserver sa réponse.»

Les observateurs politiques se demandent si la démission du

gouvernement n'est pas uniquement une manœuvre tactique. Certains pensent qu'elle pourrait finalement être refusée par le souverain, après des consultations avec les responsables des formations politiques.

Avant l'annonce officielle de la démission, un membre influent du gouvernement, M. Mark Eyskens, secrétaire au Trésor, avait déclaré: «Rien n'est irréparable.» Quant à M. Karel Van Miert, coprésident du Parti socialiste, il affirmait: «Tout doit être fait pour recoller la porcelaine.»

La coalition actuelle dispose de 173 sièges à la Chambre sur un total de 212. Outre les sociaux-chrétiens de M. Tindemans et les socialistes, elle comprend deux autres plus petites formations, le Front démocratique francophone et l'Union populaire flamande (Volkunie).

Sources de dissensions

Le désaccord des deux grands partis porte sur les moyens de réduire le déficit budgétaire. Évalué officiellement cette année à 65 milliards de francs belges, il est probable qu'il atteindra 100 milliards. Plus conservateurs, les sociaux-chrétiens veulent que les économies portent sur les services sociaux. Pour les socialistes, c'est de réformes structurelles que le pays a besoin.

À l'échec des négociations sur les problèmes économiques s'ajoutent les questions linguistiques. Les partis linguistiques représentés dans le gouvernement Tindemans, Front des francophones et Volkunie, souhaitent une décision définitive pour jeter le propos de l'accord négocié depuis plus d'un an sur une fédéralisation interne de la Belgique. Mais le parti social-chrétien dominant en Flandre refuse de prendre à l'heure actuelle des engagements concrets au sujet de la mise en œuvre de cet accord.

Enfin, la récente crise du Shaba a provoqué des malaises entre les personnalités dominantes de la coalition gouvernementale: c'est-à-dire le premier ministre Léo Tindemans et le ministre socialiste des Affaires étrangères M. Henri Simonet.

La situation politique en Belgique reste donc tendue. On exclut toutefois le recours à des élections anticipées et à un changement radical de la coalition gouvernementale actuelle qui regroupent près de 85% de l'électorat. Toutefois, un remaniement ministériel n'est pas impossible. Il mettrait au gouvernement Tindemans de sortir renforcé de la crise et aux différents partis de la coalition gouvernementale d'accepter plus facilement des concessions.



Cette scène douloureuse de deux lycéens emportant le corps d'un compagnon tombé sous les balles de la police sud-africaine se passait il y a exactement deux ans à Soweto, banlieue noire de Johannesburg.

Véritable état de siège à Soweto pour le 2e anniversaire des émeutes

JOHANNESBURG (Reuter) — Pour le deuxième anniversaire des émeutes sanglantes de Soweto, qui tombe aujourd'hui, l'énorme ghetto noir de la banlieue de Johannesburg a été pratiquement placé en état de siège, la police sud-africaine intensifiant ce qu'elle appelle sa «campagne contre le crime».

Des barrages routiers ont été dressés par la police armée à l'intérieur de la cité-dortoir et à sa lisière. Plusieurs centaines de Noirs ont été fouillés ou arrêtés.

Mais, selon un porte-parole de la police, cette opération est sans rapport avec la journée du souvenir de Soweto. Des dirigeants de la cité-dortoir ont proclamé vendredi journée de deuil pour plus de 500 Noirs tués dans les incidents de 1976, dont plusieurs par les balles de la police.

Soulignant la répression de la contestation noire, le gouvernement blanc a interdit hier «The Voice», hebdomadaire chrétien s'adressant aux Noirs. C'est le premier journal noir à être inter-

dit depuis que le ministre de la Justice, M. James Kruger, a réduit au silence «The World» le 19 octobre dernier et emprisonné son rédacteur en chef, Percy Qoboza.

Celui-ci a été libéré en mars. Il est maintenant à la tête de l'édition du «Post» du Transvaal, journal plus modéré.

Aucune raison n'a été fournie pour l'interdiction, annoncée au Cap par la censure nationale.

Tout en s'opposant énergiquement à la politique d'apartheid du gouvernement, «The Voice» pré-

che la négociation et la non-violence.

Des porte-parole de la police de Soweto ont déclaré qu'ils ne s'attendent pas à des incidents, aujourd'hui, mais que les forces de l'ordre sont prêtes à parer à toute éventualité.

Des groupements noirs de Soweto, tels le Comité d'action et la Ligue des étudiants, ont engagé tous les Noirs à éviter la violence et à montrer leur unité et leur chagrin en entendant des messes commémoratives.

Israël: démission possible de Begin

JERUSALEM (PA) — M. Menahem Begin pourrait démissionner si les membres de son cabinet refusent d'entériner son point de vue sur l'avenir de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, mais il semble que les ministres israéliens se rallient de plus en plus aux vues du chef du gouvernement, estime-t-on dans les milieux bien informés.

Le débat qui agite le gouvernement porte sur les réponses qui devront être données à deux questions posées par Washington: Israël est-il prêt à négocier un règlement définitif sur la Cisjordanie à la fin d'une période de transition de cinq ans, et dans ce cas quel serait le mécanisme permettant de parvenir à un règlement?

Dans les milieux bien informés, on fait ressortir que M. Begin se heurte à deux autres camps qui sont dirigés respectivement par le ministre de la Défense Ezer Weizman et par le ministre des Affaires étrangères Moshe Dayan. Ces deux groupes sont partisans de donner aux Etats-Unis les engagements fermes que Washington souhaite obtenir.

Le premier ministre n'a pas

menacé ouvertement de démissionner au cas où son point de vue ne prévaudrait pas. Toutefois, on souligne qu'il refuserait d'appliquer une décision du gouvernement qui irait à l'encontre de ses principes.

Une démission de M. Begin provoquerait le cas échéant une crise qui n'entraînerait cependant pas obligatoirement un retour aux urnes. Il pourrait être remplacé par une autre personnalité du parti Likoud.

M. Begin ne jouit pas d'une santé très solide, et le bruit a déjà couru qu'il pourrait abandonner ses fonctions avant la fin de son mandat, en 1981. Il souffre actuellement de fatigue et travaille chez lui, où il s'efforce de mettre sur pied une solution de compromis.

Il a proposé d'accorder l'autonomie aux Palestiniens qui vivent en Cisjordanie dans le cadre d'un plan qui serait reconsidéré au bout de cinq ans. Washington souhaite que le gouvernement israélien s'engage à mener des pourparlers à l'issue de cette période. Les Palestiniens de leur côté veulent avoir leur mot à dire quant à la détermination de leur avenir.

Africains et Arabes boycottent un discours de Barre à Genève

d'après Reuter, AFP

Une quinzaine de représentants de syndicats et mouvements de libération africains, à l'appel de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine, ont quitté la salle de la Conférence Internationale du Travail (OIT), à Genève, lorsque le premier ministre français, M. Raymond Barre, a pris la parole, pour protester contre la politique de la France en Afrique et notamment contre la livraison d'armes à l'Afrique du Sud.

La Confédération internationale des syndicats arabes s'élève contre l'invitation faite à M. Barre alors que la France, dit-elle, intervient au Zaïre, au Tchad et au Sahara occidental en faveur des forces réactionnaires.

La Fédération syndicale mondiale a indiqué qu'elle regrettait aussi l'invitation faite à M. Barre, estimant que l'intervention française en Afrique constituait un danger pour la paix sur ce continent et dans le monde.

La fortune personnelle de Carter à la baisse?

WASHINGTON (AFP) — La fortune personnelle du président Jimmy Carter a suivi, en 1977, une courbe parallèle à sa fortune politique: le fonds de tutelle chargé de la gestion de ses biens vient d'accuser une perte de plus de \$300,000.

Ainsi, malgré des revenus substantiels, le président américain est désormais moins riche que lors de son accession à la Maison Blanche. Sa fortune était estimée au 1er janvier dernier à quelque \$795,000, soit une diminution de près de \$28,000 par rapport à l'année précédente.

La perte gigantesque de près d'un tiers de million par M. Carter a été déclarée par son fonds de tutelle (Blind Trust) et sem-

ble être due essentiellement à une diminution de la valeur et des revenus de l'entreprise de culture et de traitement d'arachides que le président possède en copropriété à Plains, en Georgie.

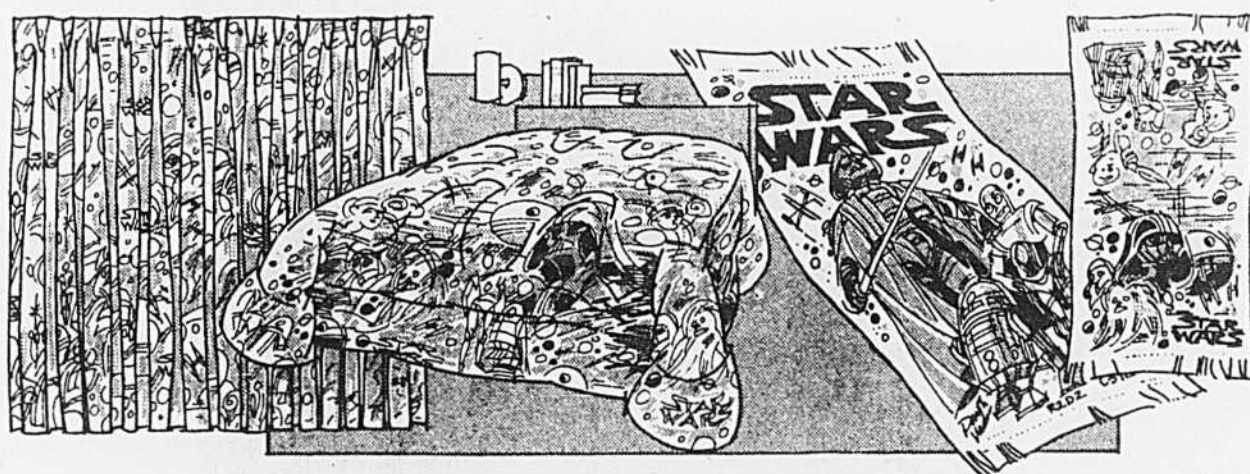
Cette perte est cependant compensée en grande partie par les revenus de M. Carter en sa qualité de président (près de \$237,000).

Ces données sont contenues dans la déclaration d'impôts de M. Carter au titre de l'année 1977 divulguée hier. M. Carter a payé l'année dernière \$83,000 d'impôts, mais le fisc va lui restituer \$35,000 pour tenir compte de ses déboires financiers.



D'une galaxie lointaine...d'un ailleurs inconnu...directement de l'espace...voici la collection Star Wars. Vous pouvez maintenant passer la nuit dans l'espace avec tous les personnages de La Guerre des Etoiles: Dédu Hairdeu, Zed Cispéo, Dark Vador, Luc Skywalker, la princesse Leia et tous les autres. Ils vous accompagneront tous les soirs au pays des rêves.

Les couvertures Star Wars sont en polyester d'entretien facile. Les taies et les draps assortis sont en polyester Fortrel® et coton ne nécessitant pas de repassage. Il y a aussi des tentures assorties et des serviettes de bain en ratine de coton velours. La collection Star Wars de Esmond...pour des nuits qui sortent de l'ordinaire.



Esmond
Une filiale de Dominion Textile Limitée.

Un immigrant écope de six mois de prison pour avoir abandonné ses animaux

par François BERGER

Un immigrant espagnol venu au Québec, il y a un an et demi, pour y acheter une ferme laitière vient d'être condamné à six mois de prison et à \$500 d'amende pour avoir négligé de soigner ses animaux.

En plus d'être traîné devant la justice par la «Société canadienne de protection des animaux» (SCPA), le cultivateur a perdu sa ferme de Marieville parce qu'il ne pouvait rencontrer ses obligations financières.

M. Manuel Pasquale Peral, qui a purgé quatre jours de prison avant d'interjeter appel cette semaine, restait introuvable hier, autant à Marieville qu'à Saint-Hyacinthe ou LA PRESSE a tenté de le joindre.

Sa ferme a été mise aux enchères cette semaine et il comparaitra en appel devant la Cour supérieure le 5 septembre pour tenter de renverser le verdict de culpabilité pour «cruauté envers des animaux». Ce jugement a été rendu verbalement par le juge Gilles Bélanger de la Cour des sessions

de la paix du district de Saint-Hyacinthe. M. Peral était absent lors de son procès.

Le jugement se veut exemplaire, a déclaré un porte-parole de la SCPA. Le juge Bélanger a appliqué la peine maximale prévue au Code criminel pour ce genre de délit. La peine est assortie d'une prohibition de posséder des bêtes pour une période de deux ans.

C'est la première fois qu'une sentence aussi sévère est rendue dans ce genre d'affaire, a noté le porte-parole de la SCPA.

Abandon et négligence

Les difficultés de M. Peral, qui est marié et père de deux enfants, ont commencé en février dernier, alors qu'une ordonnance de saisie avant jugement l'a départi de sa ferme. M. Peral, âgé d'une quarantaine d'années, avait une dette de quelque \$230,000 sur sa ferme et n'arrivait pas à rencontrer ses obligations financières.

C'est au moment de la saisie, alors que le cultivateur était en Espagne (peut-être pour y chercher du financement), que l'on a découvert l'état dans lequel se

trouvaient les 29 vaches qui restaient d'un troupeau initial de 60 têtes.

Alertée par les huissiers, la SCPA a établi un rapport selon lequel les vaches étaient dans des conditions inacceptables à cause du manque d'eau, de fourrage ou autre nourriture appropriée. Il y avait également trois poneys, deux chiens et douze chats qui souffraient de maux semblables, dit le rapport. Les vaches, devenues improductives, ont été menées à l'abattoir.

Quand il est revenu d'Espagne, après une cinquantaine de jours d'absence, M. Peral n'avait plus de ferme et il allait perdre bientôt sa liberté.

Son absence de la ferme a été décrite comme un «abandon» par la SCPA.

L'avocat qui doit défendre M. Peral en appel, Me Benoit Matte, de Saint-Hyacinthe, a été plutôt laconique: «D'après ce que j'ai vu, il y a des animaux qui sont mieux traités que les humains», a-t-il dit à LA PRESSE.

Audiences publiques sur le Livre vert

QUÉBEC — De lundi à jeudi prochains, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, présidera des audiences publiques sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire, à Québec, à l'occasion desquelles les représentants de 64 organismes nationaux feront connaître leur point de vue.

Il s'agit là de la dernière étape de cette consultation, qui a donné lieu à quelque 840 rencontres d'information organisées par les directions régionales du ministère, et auxquelles ont participé environ 17.500 personnes.

L'analyse de ces commentaires permettra de déterminer si l'ob-

jectif visant à susciter un débat collectif sur l'éducation a été atteint, et si ce débat se poursuivra pendant quelque temps encore.

Le service de la recherche du ministère a été chargé de préparer un rapport final portant sur l'ensemble des données recueillies au cours de cette période de consultation.



MAISONS MOBILES MOTORISÉES

MODELES	PRIX REGULIER	NOTRE PRIX
20'	\$16100	\$14245
23'A	\$18500	\$16640
23'B	\$18900	\$16825
23'C	\$21500	\$16940

Nous sommes distributeur **Bendix**

TEL QUE PERMIS MAISON MOTORISÉE A UN PRIX JAMAIS VU

Notre pouvoir d'achat vous fait économiser.

Payez vos vacances en économisant sur l'achat.

Exemples de nos prix défiant toute concurrence.

• FINANCEMENT BANCAIRE

• ARISTOCRAT • CENTURION • CITATION • CORSAIR

ROULOTTES

MODELES	PRIX REGULIER	NOTRE PRIX
20 1/2'	\$6140	\$5294
23'	\$7240	\$6215
25'	\$7430	\$6652

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi: 9h à 9h p.m.
Samedi: 9h à 4h
Dimanche: fermé.

REMORQUAGE, DEBOSSAGE, PEINTURE, PIÈCES ET ACCESSOIRES

1940 BOUL. DES LAURENTIDES, PONT-VIAU, LAVAL — 663-7941

(CENTRE DE ROULOTTES MOTORISÉES)

LEBLANC Inc.

carrières ET PROFESSIONS

N.B.: Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

REPRESENTANT (E)

Une maison d'édition de manuels scolaires recherche un(e) représentant(e).

TRAVAIL: Vente et promotion de nos manuels dans les écoles élémentaires et secondaires ainsi que dans les commissions scolaires et les cégeps.

CANDIDAT(E): De préférence ayant de l'expérience au niveau de l'enseignement, du marketing et de la vente.

SALAIRE: Selon expérience. Nous fournissons une voiture plus frais de déplacement et autres avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

LA PRESSE, REF.: 18,584
C.P. 6041, Succ. "A"
Montréal, H3C 3E3

REPRESENTANTS - CONSEILLERS

L'entreprise: bureau et entrepôt à travers la province. Jeune, dynamique, solidement implantée et destinée à une expansion rapide et importante.

Opportunité excellente à toutes les personnes désireuses de se joindre à son équipe.

Excellentes chances d'avancement à tout candidat sérieux, dynamique et responsable.

Le bilinguisme est un atout sérieux.

Expérience de vente: 3 ans.

Salaire de base, plus commission.

Faire parvenir votre résumé à:

La Presse, Réf.: 18581

C.P. 6041, Succ. A

Montréal H3C 3E3

INGÉNIEUR DE PROJET CHANTIER DE CONSTRUCTION, DIGUES ET BARRAGES BAIE JAMES

Expérience requise: 5 à 8 ans en construction digues et barrages.

Langues parlées et écrites: français ou bilingue.

Salaire et conditions ouverts à la discussion.

LA PRESSE, Réf. 18,558
C.P. 6041, Succ. "A"
Montréal H3C 3E3

VERIFICATEUR SENIOR

Poste de contrôle au sein d'un cabinet d'experts comptables. Le candidat aura sous sa responsabilité plusieurs employés et s'occupera de planification ainsi que des diverses tâches dévolues à un chef d'équipe.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Être détenteur d'un diplôme de C.A. ou C.G.A. ou posséder l'expérience équivalente;

— Minimum de 3 ans d'expérience dans un bureau d'experts comptables;

— Posséder une expérience polyvalente afin de desservir des P.M.E.

CONDITIONS D'EMPLOI: Rémunération selon expérience et compétence. Possibilité d'avancement rapide avec une firme en pleine expansion.

Faire parvenir curriculum vitae à:

LA PRESSE, REF.: 18,585

C.P. 6041, Succ. "A"

Montréal H3C 3E3

TECHNICIEN D'ENTRETIEN PLASTIQUE

Occasion exceptionnelle de se joindre au chef de file des ventes de la machinerie de plastique.

Le (la) candidat(e) recherché(e) s'occupera de l'installation, de l'entretien de la machinerie et maintiendra de bonnes relations avec la clientèle de la province de Québec.

Expérience antérieure de machines d'injection de plastique et autres appareils connexes est nécessaire.

Nous offrons un salaire de base attractif selon l'expérience. Commissions sur frais de service et vente de pièces. Avantages sociaux usuels. Voiture de compagnie et dépenses payées. Fautes parvenues demandent d'emploi qui sera traitée confidentiellement à:

R. LeCAVALIER ou K. JACKSON
A.C. HAMILTON LTEE
707 RIDDLE AVENUE
DORVAL, QUE. H9P 1H4
Tél.: 636-6910

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

demandé(e) avec expérience dans le domaine municipal

Fournir curriculum vitae. Salaire à discuter.

Faire parvenir toute application jusqu'au vendredi 30ème jour de juin 1978 à Cloutier, Lachance, Fontaine, Allard, Crêteau et Associés, C.A. 1320 Boulevard Graham, Ville Mont-Royal.

FIRME DE COMPTABLES AGRÉES

demande un
VERIFICATEUR EXTERNE

Titulaire d'un diplôme de C.A. ou un étudiant senior avec 3 ou 4 années d'expérience dans la vérification, connaissance de l'anglais. Rémunération selon qualifications et expérience.

Téléphonez à: 487-1566

Le Summum de l'efficacité:

UNE ANNONCE ENCADRÉE
PLACÉE SOUS LA RUBRIQUE

carrières
ET PROFESSIONS
DANS
la presse

Tél.: 285-7320

ASSURANCE-VIE DIRECTEUR D'AGENCE

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE AYANT SON SIEGE SOCIAL A MONTREAL RECHERCHE UN DIRECTEUR POUR UNE AGENCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.

Le candidat doit avoir fait ses preuves dans la profession comme producteur ou recruteur. Le titre d'Assureur-Vie agréé serait un atout.

La rémunération sera fonction de l'expérience acquise. Opportunités d'expansion au sein d'une Compagnie progressive et d'avant-garde au point de vue produit et rémunération.

Adresser votre curriculum vitae à:

La Presse, Réf.: 18580
C.P. 6041, Succ. "A"

Montréal H3C 3E3

PROFESSEUR EN EDUCATION PHYSIQUE

Fonctions: Enseignement de l'éducation physique dans la discipline expression corporelle.

Exigences: Formation universitaire dans le domaine Professeur féminin.

Lieu de travail: Saint-Hyacinthe

Date limite des candidatures: 23 juin 1978

COLLEGE SAINT-MAURICE

630, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Que.
J2S 2Y3

Tél.: (514) 773-7478

PERSONNE ORIENTÉE DANS LA VENTE

Diplômé en commerce de préférence

Expérience dans l'industrie de la viande ou l'alimentation sera nécessaire pour cette nouvelle position, dans une industrie de la rive sud, à croissance rapide. Bilinguisme une nécessité.

Appelez

M. G. Stewart

Laurentian Food Products Ltd
(514) 632-4467

AVOCAT

Avocat demandé pour s'intégrer à une étude bien établie à la Place de l'Aviation Internationale; Conditions avantageuses. Adresser toute réponse à:

Claire Marsolais,
1000 Sherbrooke ouest,
suite 2005, Montréal

CENTRE DE SEJOUR LAVAL INC.

centre d'accueil pour personnes âgées

COORDONNATEUR(TRICE)

des soins de santé et d'assistance

— Temps partiel de nuit

Exigences: — Membre actif de l'O.I.I.Q.

— Expérience à un niveau administratif

Salaire: Selon les normes du M.A.S.

S'adresser à: M. Hubert Miron, 689-0933

CENTRE DE SEJOUR LAVAL INC.

Centre d'accueil pour adultes

INFIRMIERS(ERES) AUXILIAIRES

Temps partiel: jour, soir, nuit.

Membres actifs de la C.P.I.I.A.Q.

S'adresser à: Hubert Miron 689-0933

A. Gold & Sons

VENTE DE QUALITÉ

DES NOUVEAUTÉS PLEINÉS D'ELEGANCE, CHOISIES PARMI NOS COLLECTIONS

CHEMISES SPORT

A MANCHES COURTES. PRIX COUR.: \$15.95

\$7

MAILLOTS DE BAIN

CHOIX INCROYABLE. PRIX COUR.: \$15 à \$20

\$9

CHEMISES "T"

A MONOGRAMME "ELEPHANT". PRIX COUR.: \$15.

\$11

PEIGNOIRS JUDO

UNE POINTURE POUR TOUS. PRIX COUR.: \$20.

\$11

SHORTS "JAMAICAS"

EN POLYESTER-DENIM. PRIX COUR.: \$19.

\$12

ELEGANTS JEANS

POUR HOMMES. PRIX COUR.: \$25

\$20

SHORTS

AVEC CEINTURE (MARINE ET ROUGE)

CHRISTIAN DIOR. PRIX COUR.: \$25

\$12

COMPLETS CHEMISIERS

NOUVEL ARRIVAGE. PRIX COUR.: \$65.

\$49

CHEMISES HABILLEES

A MANCHES COURTES OLEG CASSINI. PRIX COUR.: \$14.95

\$11

CHEMISÉS

SPORT OU HABILLEES

PIERRE BALMAIN. PRIX COUR.: \$29.95

\$15

COMPLETS

PRIX COUR.: \$150 PRIX COUR.: \$175

\$99 \$109

2 POUR \$195 2 POUR \$215

COMPLETS

PRIX COUR.: \$200

\$139

2 POUR \$275

COMPLETS

PRIX COUR.: \$225 PRIX COUR.: \$250

\$159 \$179

2 POUR \$315 2 POUR \$355

SANDALES

PRIX COUR.: \$20 à \$25

\$10

SABOTS

PRIX COUR.: \$25

\$10

PRIX COUR.: \$45 à \$55

\$30

CHAUSURES D'ETE

PRIX COUR.: \$45 à \$55

\$30

PRIX COUR.: \$45 à \$60

\$30 \$40

PRIX COUR.: \$65 à \$80

CHAUSURES HABILLEES

PRIX COUR.: \$65 à \$80

\$30 \$40

PRIX COUR.: \$75 à \$85

\$40

VESTONS SPORT

PRIX COUR.: \$89.50

\$59

2 POUR \$115

VESTONS SPORT

PRIX COUR.: \$105

\$69

2 POUR \$135

VESTONS SPORT

PRIX COUR.: \$115

\$79

2 POUR \$155

PANTALONS D'ETE

PRIX COUR.: \$29.95 à \$37.50

\$20

CHEMISES "T"

EN VELOURS (TENTE CHAMOIS) PRIX COUR.: \$25

\$11

ENSEMBLES DE PLAGE

CHRISTIAN DIOR PRIX COUR.: \$45

\$29

ENSEMBLES

TOUT ALLER EN RATINE

2 PIÈCES. CHRISTIAN DIOR. PRIX COUR.: \$75

\$49

COMPLETS SPORT

POLYESTER ET COTON. PRIX COUR.: \$89.50

\$69

PYJAMAS

VAN HEUSEN (tailles D et E seulement) PRIX COUR.: \$12.95

\$7

COMPLETS DE DETENTE

COUPE IMPECCABLE. PRIX COUR.: \$150

\$139

CHEMISES SPORT

EN POLYAMIDE. COULEURS VIVANTES. PRIX COUR.: \$29.95

carrières ET PROFESSIONS

N.B.: Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

la presse

MONTREAL,
VENDREDI 16 JUIN 1978

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILLOU

CONCOURS No: 7806-296-P

ANALYSTE (En Informatique) Bureau de l'Informatique

Nature du travail:

Les emplois d'analyste sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement l'analyse et le développement de systèmes, méthodes et procédés ayant trait entre autres à l'organisation et au fonctionnement administratif, aux structures de communication, au traitement de l'information par ordinateur ou autrement, à l'utilisation rationnelle des ressources.

Quelques attributions caractéristiques:

L'analyste de l'informatique recueille, met en ordre, évalue, analyse et synthétise les données d'un problème; il propose une solution et détermine un plan de traitement par ordinateur compte tenu des besoins et des objectifs exprimés, des contraintes budgétaires ou structurelles et de l'équipement disponible.

Dans certains cas, il peut effectuer la programmation des systèmes, en vérifier les résultats et préparer la documentation appropriée, seul ou accompagné de programmeurs.

La personne affectée à cet emploi devra plus spécifiquement faire l'analyse organique et diriger la programmation d'un système de banque de données pour les services du personnel et des finances. Elle devra elle-même participer à la programmation.

Qualifications requises:

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle en informatique

ET

— Minimum deux (2) années d'expérience directement pertinente à l'analyse et/ou la programmation. Le candidat devra avoir participé à l'élaboration d'un système de banque de données. La connaissance du langage COBOL est essentielle et la connaissance du langage BASIC est très souhaitable.

Salaire:

De \$14,377.00 à \$31,590.00 (à être indexé)

Date d'entrée en fonction: le plus tôt possible.

Inscription:

Les candidats intéressés devront faire parvenir le plus tôt possible les documents suivants:

- 1—un curriculum vitae détaillé, accompagné des pièces justificatives pertinentes;
- 2—un texte succinct énonçant les raisons de leur intérêt pour le poste et décrivant en quoi leurs qualifications les rendent aptes à assumer les responsabilités.

Le Service du Personnel,
Collège de Limoilou,
1300, 8e Avenue,
Québec, G1K 7H3

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILLOU

CONCOURS No: 7806-293-P

AGENT D'INFORMATION

Attributions caractéristiques:

Sous la responsabilité du Secrétaire général, en étroite collaboration avec les trois directions impliquées:

- Mettre en application la politique d'information s'adressant aux départements, aux services et aux étudiants;
- Coordonner la mise en place des outils et des moyens d'information s'adressant aux départements, aux services et aux étudiants;
- Informer les chefs de départements, les responsables de services et les étudiants des projets et des décisions de la Direction Générale, de la Direction de la Vie Étudiante et de la Direction des Ressources Financières et Physiques;
- Assurer la transmission aux départements, aux services et aux étudiants de l'information relative aux documents importants que reçoit la Direction Générale, la Direction de la Vie Étudiante ainsi que la Direction des Ressources Financières et Physiques;
- Assumer la responsabilité de diverses publications s'adressant au personnel et aux étudiants;
- Participer à titre de personne-ressource à la préparation de diverses rencontres d'information et/ou consultation auprès de divers organismes du collège;
- Répondre aux diverses commandes émanant des directions ou services du collège, et visant à produire des documents d'information de diverse nature;
- Assurer une couverture adéquate des divers comités et organismes du collège;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Qualifications requises:

— Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée, notamment: journalisme et/ou information communication

— très bonne connaissance du milieu collégial

— une préférence sera accordée au candidat détenant une expérience directement pertinente.

Traitement

\$13,600.00 à \$28,448.00 (à être indexé)

Date d'entrée en fonctions:

Le 14 août 1978

Inscription:

Les candidats intéressés devront soumettre avant le 23 juin 1978 à 17 heures un curriculum vitae détaillé, accompagné de pièces justificatives, et mentionnant en quoi leurs qualifications les rendent aptes à assumer les fonctions de façon efficace.

Service du Personnel
Cégep de Limoilou
1300, 8e Avenue,
Québec, G1K 7H3

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE LIMOILLOU

CONCOURS No: 7806-294-P

Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement Poste de professionnel temporaire remplaçant

PATRON IMMEDIAT: Le Coordonnateur de la vie étudiante.

Nature du travail:

Développement, organisation et direction des activités au niveau du service de repérage, et participation aux activités du centre de documentation et du service de la documentation, et assister les enseignants en vue d'une utilisation rationnelle des moyens et des techniques d'enseignement dans le processus de l'apprentissage.

Attributions caractéristiques:

A) Au niveau du centre de documentation:

- 1 disséminer l'information sur la documentation disponible tant au niveau des départements que des individus,
- 2 procéder à la recherche documentaire, selon les demandes de la clientèle,
- 3 procéder à une condensation sous la forme de résumés d'articles ou de traductions,
- 4 collaborer avec le bureau de recherche et d'expérimentation au niveau de l'animation pédagogique, et au niveau de l'assistance aux enseignants dans leurs recherches,
- 5 préparer des bibliographies, faire de l'indexation et de la catégorisation,
- 6 procéder à la sélection de documents selon les plans de développement du centre, et selon les profils des projets pédagogiques en cours.

B) Au niveau du service du repérage:

- 1 animer et préparer les comités de gestion, 2 coordonner les activités du service, préparer les plans de développement,
- 3 conseiller les groupes au niveau du repérage.

C) Au niveau du secteur des médias:

- 1 participer au comité de coordination,
- 2 participer à des projets de recherche.

Durée de l'emploi:

Du 31 juillet 1978 au 23 novembre 1979.

Qualifications requises:

— diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée, notamment en bibliothéconomie.

— la préférence sera accordée aux candidats détenant une certaine expérience directement pertinente.

— la connaissance du milieu collégial constituerait un atout majeur.

Traitement:

de \$13,785.00 à \$30,553.00 (à être indexé)

Inscription:

Les candidats intéressés devront soumettre avant le 23 juin 1978 à 17 heures un curriculum vitae détaillé, accompagné de pièces justificatives, et mentionnant en quoi leurs qualifications les rendent aptes à assumer les fonctions de façon efficace.

Service du Personnel,
Cégep de Limoilou,
1300, 8e Avenue,
Québec, G1K 7H3

CONSEILLER DE VENTE EXCLUSIF

Il s'agit là de l'une des offres de travail les plus attrayantes dans le Service Extérieur. Les talents de vente ont de grandes chances chez Berendsohn. Ce qui compte c'est votre succès dans votre travail et votre désir d'aller de l'avant. Bref, nous cherchons des professionnels de la vente.

De quoi s'agit-il?

Berendsohn est une société anonyme avec des organisations de vente dans tous les pays d'Europe, au Canada et aux États Unis. Nous sommes le numéro 1 sur le marché et en expansion constante.

Que peut vous offrir Berendsohn?

1. Un programme exclusif d'articles de haute qualité
2. Une place sûre avec une base solide dans une entreprise indépendante de la situation conjoncturelle et à l'abri des crises
3. Nous offrons d'excellentes possibilités de revenus en fonction des résultats obtenus: salaire de base plus primes plus commissions plus voiture et autres avantages.

Prenez contact avec nous. Informez-nous sur votre formation professionnelle, en nous indiquant les renseignements habituels. Nous vous inviterons à un entretien à l'occasion duquel nous pourrions nous poser mutuellement des questions et y répondre.

Berendsohn International Promotion Ltd.
Partenaire international pour articles publicitaires et promotionnels
Téléphone: (416) 630-1313 ou 630-1317

La Voie maritime Transports Canada The Seaway Transport Canada

INGENIEUR EN ELECTRICITE

LA VOIE MARITIME, une Société de la Couronne, recherche les services d'un ingénieur en électricité pour la direction des services du génie de St-Lambert.

FONCTIONS

Réalisation d'études techniques et préparation de rapports connexes; conception et rédaction de spécifications d'appareils électriques et électroniques pour l'outillage d'écluse et le fonctionnement de ponts mobiles, l'instrumentation, les sources d'alimentation, les réseaux de distribution et de communication, l'éclairage, etc...

QUALIFICATIONS

Reconnaissance de l'ordre des ingénieurs de la province du Québec et 3 à 5 ans d'expérience connexe. Connaissance des deux langues officielles est nécessaire.

Les avantages sociaux sont très attrayants et le salaire sera relié aux qualifications.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 23 juin 1978 à:

M. Denis Lessard,
Coordonnateur des effectifs,
La Voie maritime -
Transports Canada,
202, rue Pitt,
Cornwall, Ontario.
K6J 3P7

DIRECTEUR DU PERSONNEL

On demande un directeur du personnel expérimenté pour travailler au Groupe Electronucléaire — Bureau de Montréal.

La personne choisie rendra compte au Directeur de l'administration et aura comme fonctions principales: le recrutement, l'administration des salaires, des dossiers personnels, des avantages sociaux; le perfectionnement du personnel; et travaillera en collaboration avec le Bureau du personnel de Toronto pour s'assurer que les méthodes, les politiques et les procédures sont appliquées d'une manière logique et consistante.

Exigences minimales:

Détenir un diplôme d'une université reconnue et posséder au moins 4 ans d'expérience dans un domaine connexe.

La connaissance des langues française et anglaise est essentielle. On accordera la préférence aux candidat(e)s bilingues. Les personnes unilingues peuvent toutefois poser leur candidature à condition qu'elles démontrent qu'elles peuvent devenir bilingues et qu'elles veulent devenir bilingues dans un espace de temps maximum de deux ans après leur entrée en fonctions.

Les personnes intéressées devraient rédiger un curriculum vitae complet incluant les détails de leur instruction et de leur expérience ainsi que le salaire désiré et le faire parvenir au Directeur de l'administration, l'Energie Atomique du Canada, Ltée, 2001, rue University, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2



L'Energie Atomique du Canada, Limitée Atomic Energy of Canada Limited



COMMISSION
RÉGIONALE
JEAN-TALON

POSTE 78-25:

Conseiller en information scolaire et professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation, notamment:

- information scolaire et professionnelle;
- orientation.

DURÉE DE L'EMPLOI:

Un an (année scolaire 1978-1979).

SALAIRE:

Selon la convention collective actuellement en vigueur.

Toute candidature devra parvenir, accompagnée du curriculum vitae, le ou avant le 22 juin 1978, à 16h30, au bureau du:

Directeur du Service au Personnel,
335 ouest, 76e Rue,
Charlesbourg G1H 4R4



Commission scolaire
de Jacques-Cartier

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

Nature du travail:

L'emploi du directeur de service de l'équipement comporte les responsabilités de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) et l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion de l'équipement et comprend habituellement l'entretien préventif, physique et ménager, la protection des biens, meubles et immeubles, l'approvisionnement, la mise en place de l'équipement, les équipements communautaires.

Qualifications requises:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée, notamment en génie, architecture, administration et 8 années d'expérience pertinente.

Toute demande devra être accompagnée du curriculum vitae en indiquant le salaire désiré et parvenir au plus tard le 22 juin 1978 17h00 au:

Directeur du service du personnel
1500 est, boul. Curé-Poirier
Longueuil, Qué., J4J 4T9

CAST REPRÉSENTANT(E) AUX VENTES

Notre groupe international de transporteurs maritimes, dont le siège social pour l'Amérique du Nord est à Montréal, exploite un service de transport par containers dans l'Atlantique nord.

La récente expansion de ce service a créé un poste à pourvoir immédiatement offert à un(e) représentant(e) aux ventes.

La personne voulue possède une expérience des expéditions maritimes.

- Bilinguisme souhaitable.
- Rémunération selon l'expérience.
- Discretion assurée.

Veuillez adresser curriculum vitae à:

M. John DeLuca
Directeur des ventes
CAST NORTH AMERICA LTD.
4150 ouest, rue Ste-Catherine, bur. 200
Montréal, Qué. H3Z 2Y5

VENTILATION LATENDRESSE LIMITÉE

entreprise spécialisée en ventilation et réfrigération recherche un

SPECIALISTE EN RÉFRIGÉRATION

afin d'occuper éventuellement le poste de gérant de ce département.

Le(la) candidat(e) devra posséder un diplôme d'ingénieur ou technicien professionnel avec environ 10 ans d'expérience pratique. Bonnes conditions de travail.

Perspectives d'avenir. Salaire selon compétence.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de M. Marcel Pineault, C.P. 431, Beucherville, Qué.

Toutes les informations seront traitées confidentiellement.



AUBERGE
DES GOUVERNEURS

L'Auberge des Gouverneurs est à la recherche d'un candidat pour combler le poste suivant:

DIRECTEUR DE LA RESTAURATION

Un minimum de cinq années d'expérience est requis. Salaire et avantages sociaux attrayants.

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention du directeur du personnel à l'adresse suivante:

LA SOCIÉTÉ DELTA INC.
2875 Boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3Z4

DESSIN INDUSTRIEL

Manufacturier de maisons mobiles recherche un dessinateur industriel avec expérience.

Le (la) candidat(e) devra:

- a) Être familier avec les codes de construction en vigueur.
- b) Être connaissant dans la préparation des dessins d'atelier, soit pour l'électricité, plomberie et la structure.

Faire parvenir curriculum vitae aux soins de:

LES SYSTEMES DE MAISONS BENDIX QUEBEC LTÉE
1000, rue de l'Industrie — St-Jérôme, Qué. J7Z 5V2
M. Roger Lessard

CHIMISTE

B.Sc. requis dans une industrie de produits cosmétiques. Le postulant aura de l'expérience en mélange de couleurs, produits pharmaceutiques, plastiques, imprimerie ou autres industries liées. Très bonne opportunité à la personne qualifiée.

Faites parvenir "curriculum vitae" à:

TWINCRAFT LTÉE
7770 Trans-Canada
St-Laurent, Montréal H4T 1A5

Le Summum de l'efficacité:
UNE ANNONCE ENCADRÉE
PLACÉE SOUS LA RUBRIQUE
carrières
ET PROFESSIONS
DANS
la presse
Tél.: 285-7320

Centre Hospitalier de Granby

recherche un CHEF DE SERVICE DE PHYSIOTHERAPIE (homme ou femme)

Nouveau service de 2850 pieds carrés de surface.

Exigences:

- 2 ans dans un poste de responsabilité comparable ou 4 ans à titre de physiothérapeute.
- Qualité de personnalité requise pour le travail en équipe.
- Connaissances appropriées de la langue officielle parlée et écrite pour cette fonction.

Rémunération et avantages sociaux:

Selon les normes du M.A.S. s'appliquant au personnel cadre.

Faire parvenir curriculum vitae au Service du Personnel
Centre Hospitalier de Granby,
205 boul. Leclerc, Granby,
Qué. J2G 1T7

REPRÉSENTANT DES VENTES

Un manufacturier réputé de produits électriques et électroniques recherche une personne compétente pour représenter ses produits dans Montréal et la Province de Québec.

Le candidat idéal aura l'expérience de la vente des produits ci-haut mentionnés et démontrera des aptitudes de créativité et d'initiative.

Le bilinguisme est essentiel avec une éducation universitaire orientée vers le marketing.

En plus du salaire de base, nous offrons une commission, auto fournie et de nombreux avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae à:

M. Paul E. Dunn
Thomas et Betts Ltée
3285 Cavendish, Chambre 340
Montréal H4B 2M3

Rencontre avec le CIO lundi à Montréal

Los Angeles essaie d'obtenir que le déficit des Jeux de 84 soit assumé par un tiers

par Laval LE BORGNE

Par le biais d'un «comité privé» mis sur pied par nul autre que lui-même, le maire de Los Angeles, M. Tom Bradley tente un ultime effort pour éviter que ses contribuables ne soient pris avec le déficit (s'il y a lieu) des Jeux olympiques de 1984, comme cela s'est produit ailleurs... une autre année.

On apprend d'ailleurs en dernière heure hier que le «United States Olympic Committee» (le comité olympique

américain) avait donné son feu vert au projet du maire Bradley.

Lundi, le même comité, dirigé par M. John C. Argue, espère convaincre les gens du Comité olympique international d'accepter qu'il soit le grand argentier des Jeux de 1984, plutôt que la Ville.

La rencontre de lundi doit avoir lieu, ironiquement, dans un hôtel de Montréal, ville qui, comme on le sait, s'agite quelque peu, via le maire Drapeau, relativement à cette question.

Mais c'est là que toute l'affaire prend un petit côté science-fiction (genre «1984» de George Orwell), puisque le CIO prétend lui qu'il n'y a aucune rencontre de prévue avec les gens de Los Angeles, avant le 31 juillet prochain, date



Tom Bradley

limite qu'il a fixée pour décider si les Jeux auront bel et bien lieu dans cette ville américaine... ou ailleurs.

La secrétaire de l'un des directeurs du CIO, rejoint à Lauzane par LA PRESSE, prétend en effet qu'il n'y a aucune rencontre avec qui que ce soit du Comité olympique de Los Angeles avant cette date; pourtant, l'attaché de presse du maire de Los Angeles, M. Tom Sullivan, affirme à LA PRESSE, que le «comité privé» de Los Angeles rencontre nulle autre que Mme Monique Berlioux, un des directeurs du CIO, qui s'est rendue un peu

célèbre à Montréal en 1976 en reprenant à sa façon les propos de Lord Durham, relativement à la stupidité alléguée du peuple québécois.

M. Sullivan, au nom du maire de Los Angeles, a rappelé à LA PRESSE que la municipalité entend tout faire pour éviter que les contribuables héritent de la facture. Le CIO, pour sa part, maintient sa règle à l'effet que la municipalité-hôte est responsable du financement des Jeux.

Parmi les bailleurs de fonds que tente de faire approuver par le CIO la Ville de Los Angeles, par le biais de son «comité privé», on mentionne à l'hôtel de ville le réseau de télévision américain NBC, qui aurait semblé-il soumis un projet au comité organisateur local.

Dame rumeur veut aussi qu'un prince des mille et une nuit, le Koweït, et un studio de cinéma, soient intéressés à financer les Jeux, mais on ne sait nullement à quelles conditions.

RECTIFICATIF

Dans notre annonce publiée dans l'édition du mercredi 7 juin de LA PRESSE, le texte décrivant la Chevette coupé hatchback aurait dû se lire comme ci-dessous.

Chevette coupé hatchback

Boîte de vitesses automatique, radio, pneus à bande blanche, dégivreur de lunette arrière. No de commande 941244.



Actuellement \$4660

5255 ouest, rue Jean-Talton (angle boul. Décarie) Tél.: 739-1911

ERRATUM

Dans notre annonce du mardi 13 juin de LA PRESSE RIVE-NORD Le texte aurait dû se lire comme ci-dessous.

BARDEAUX D'ASPHALTE

Première qualité 210 lb —

Modèle auto-scellant Impérial ou couverture ordinaire.

COLORIS SELON DISPONIBILITÉS

En lot de 36 ou plus.

\$539 le paquet

RENOVAPRIX

UN CENTRE COMPLET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

226, 25e AVENUE
Coin sud-ouest route 640
SAINT-EUSTACHE
472-3000

1639, boul. MOODY,
(Montée Gascon)
TERREBONNE
471-1122

TU AIMERAS FAIRE DE L'ARGENT CET ETE?

DEVIENS

CRIEUR

DESCRIPTION DE LA TACHE:

Vendre le quotidien LA PRESSE au coin des rues.

LES JEUNES RECHERCHÉS:

Garçons ou filles libres l'après-midi et le samedi matin. Débrouillards et désirant relever un défi.

REMUNERATION:

Une commission élevée sur chaque copie vendue, de belles primes ainsi que des bonis en argent après chaque mois où tu feras partie de notre équipe.

TÉLÉPHONEZ-NOUS!

Montréal

285-6911

Extérieur du grand Montréal dont l'indicatif régional est 514 (sans frais)

1-800-361-8202

Les autres, dont les indicatifs régionaux sont 819, 613 ou 418 (sans frais)

1-800-361-7453

En spécial
au **Gray Rocks,**
le weekend des sportifs.
à partir de \$33.50*
incluant
chambre et repas.

Samedi	Dimanche
Souper	Déjeuner
Divertissements	Dîner
Chambre	

Activités sportives. Un livret de 12 laissez-passer vous sera remis. Ils vous donneront droit, au choix, à 2 parties de golf 18 trous, au canotage et autres activités aquatiques, aux plaisirs du tennis, ou à 2 heures d'équitation. Ces laissez-passer peuvent aussi être utilisés de façon à combiner différents sports.

*Prix par personne. 2 par chambre. Frais de service non compris.

Pour informations ou réservations, écrire ou téléphoner à Gray Rocks Inn, St-Jovite, Mont-Tremblant, B.P. 1003, St-Jovite, Qué. J0T 2H0. Tél. 819-425-2771 De Montréal: 861-0187



Informez-vous aussi sur nos "Semaines SuperVacances" ainsi que de nos tarifs sur nos "Semaines Vacances-Familles".

BREVETS D'INVENTION

Robic, Robic

ET ASSOCIES

Marques de commerce
Dessins de fabrication en tous pays
2100, rue Drummond, Montréal
Téléphone 288-2152
H3G 1X3

W.H. Perron

Les produits offerts par W. H. PERRON assurent des roses et des arbustes magnifiques.

GARDAL

Pulvérisations pour roses et plantes ornementales à effets systémiques.

Gardal à pulvériser - Produit moderne et efficace, systémique d'action et qui contrôle insectes et maladies sur les rosiers et autres plantes ornementales. Protège contre les aphides, acariens, insectes broyeurs, tache noire et mildiou.

Mélangez et vaporisez
GARDAL contient 2 fongicides et 2 insecticides
GARDAL est systémique et produit un effet immédiat et prolongé
GARDAL ne laisse aucun dépôt visible sur le feuillage
GARDAL est le meilleur produit contre les insectes et protège contre la maladie rosiers et plantes ornementales.

Bouteille de 8 on., \$4.19 Bouteille de 16 on., \$7.99



Le plus grand centre de jardinage au Québec.

W.H. Perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville, 2e intersection à gauche)

Ouvert: lundi au samedi 8:30 à 5:00 p.m.

Vaste terrain de stationnement 332-3610



un seul numéro

285-7111

pour placer votre
petite annonce dans

rive nord

la presse

et

rive sud

tous les mardis

Supplément inclus dans LA PRESSE régulière du mardi.

Toutes les nouvelles importantes de la semaine se rapportant à chaque région.

POUR 1 JOUR SEULEMENT

solde d'entrepôt et de vêtements-mode dans le magasin simpsons aux galeries d'anjou

Simpsons

SAMEDI LE 17 JUIN

de 9 h du matin à 5 h du soir

• APPAREILS ELECTROMENAGERS • MEUBLES
• QUINCAILLERIE • ARTICLES MENAGERS • TELEVISEURS
• ARTICLES SPORT • TAPIS • VETEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE



procurez-vous tout ce dont vous avez besoin en utilisant votre compte Simpsons

Le Canada c'est toi et moi

La semaine du Canada 25 juin - 1er juillet

